



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-huitième session*

*Genève, Suisse, 6 - 11 juillet 2015*

### RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Paris, France, 9 - 13 mars 2015



Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**CL 2015/7-GP**  
**Mars 2015**

Aux : Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées

Du : Secrétariat,  
Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie

**OBJET : Distribution du rapport de la vingt-neuvième session du Comité du Codex sur les principes généraux (REP15/GP)**

Le rapport de la vingt-neuvième session du Comité du Codex sur les principes généraux sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa 38<sup>e</sup> session (Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015).

**QUESTIONS POUR ADOPTION PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA 38<sup>E</sup> SESSION**

**Propositions d'amendement du Manuel de procédure**

- 1. Propositions d'amendement du mandat du Comité du Codex sur les principes généraux** (par. 41 et Annexe III) ;
- 2. Propositions d'amendement de la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés*** (par. 49 et Annexe IV).

Les gouvernements et organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur les amendements susmentionnés sont invités à les adresser par écrit au Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie) (courriel : [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)) **avant le 30 mai 2015**.

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions.....	page ii
Rapport de la vingt-neuvième session du Comité du Codex sur les principes généraux.....	page 1
Résumé de l'état d'avancement des travaux.....	page 20

### Paragraphe

Introduction .....	1
Ouverture de la session.....	2-3
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour) .....	4-12
Questions soumises au Comité (Point 2 de l'ordre du jour) .....	13-29
Propositions d'amendement du mandat du Comité (Point 3 de l'ordre du jour).....	30-41
Propositions d'amendement de la <i>Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés</i> (Point 4 de l'ordre du jour) .....	42-50
Gestion des travaux du codex et fonctionnement du Comité exécutif (Point 6 de l'ordre du jour) .....	51-109
Autres questions (Point 7 de l'ordre du jour) .....	110
Date et lieu de la prochaine session (Point 8 de l'ordre du jour) .....	111

### Annexes

Annexe I : Liste des participants .....	page 21
Annexe II : Suivi de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2014-2019 – réponses du CCGP.....	page 36
Annexe III : Propositions d'amendement du mandat du Comité du Codex sur les principes généraux (pour approbation) .....	page 42
Annexe IV : Propositions d'amendement de la <i>Procédure d'élaboration des normes Codex</i> et textes apparentés (pour approbation) .....	page 43

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa vingt-neuvième session, le Comité du Codex sur les principes généraux est parvenu aux conclusions suivantes :

### Questions pour adoption par la Commission à sa 38<sup>e</sup> session :

Le Comité a transmis à la Commission les amendements suivants au Manuel de procédure pour adoption :

- la version révisée de son mandat (par. 41 et Annexe III) ;
- la version révisée de la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés* (par. 49 et Annexe IV).

### Questions intéressant le Comité exécutif et la Commission :

Le Comité :

- est convenu de ne pas examiner le point 5 de l'ordre du jour (Cohérence des textes relatifs à l'analyse des risques des comités concernés) et de débattre de ce point à sa prochaine session sur la base d'un document que devra préparer le Secrétariat (par. 12) ;
- est convenu de transmettre les réponses identifiant les activités du Plan stratégique 2014-2019 auxquelles le Comité pourrait contribuer (par. 27 et Annexe II) au Comité exécutif et à la Commission pour examen lors de leurs 70<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> sessions, respectivement ;
- a tenu une discussion libre et ouverte sur le point 6 de l'ordre du jour (Gestion des travaux du Codex et fonctionnement du Comité exécutif) sans prendre aucune décision ni formuler aucune recommandation, et sans rechercher un quelconque consensus (par. 12 et 51-100).

### Autres questions :

- Le Comité a répondu au CCMAS concernant l'établissement de la norme CODEX STAN 234-1999 comme référence unique pour les méthodes d'analyse au sein du Codex et les modifications de procédure qui en découlent.

## INTRODUCTION

1. La vingt-neuvième session du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) s'est tenue à Paris, France, du 9 au 13 mars 2015, à l'aimable invitation du gouvernement de la République française. Le professeur Michel Thibier (France) a présidé la session, en présence de délégués représentant 75 pays membres, une organisation membre et 14 organisations internationales, et de la FAO et l'OMS. La liste complète des participants, y compris la FAO et l'OMS et les Secrétariats du CCGP et du Codex, est jointe à l'Annexe I.

## OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Jean-Luc Angot, directeur général adjoint de la direction générale de l'alimentation au ministère français de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et chef des services vétérinaires français, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants au nom du gouvernement français. Lors de son allocution d'ouverture, M. Angot a rappelé que la première session du Comité s'était tenue il y a cinquante ans et que, depuis, le Comité avait apporté d'importantes contributions aux travaux du Codex. Une copie de l'allocution d'ouverture de M. Angot figure dans le document de séance/[CRD 8](#).

## Répartition des compétences

3. Conformément au paragraphe 5 de l'article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, la Commission a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres, telle que présentée dans le document de séance/[CRD 1](#).

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>

4. Le Secrétariat du Codex a fait observer qu'aucun document n'avait été préparé en lien avec le point 5 de l'ordre du jour (« Cohérence des textes relatif à l'analyse des risques ») et a proposé de retirer ce point de l'ordre du jour de la présente session.
5. La délégation du Costa Rica, s'exprimant en qualité de Coordonnateur régional pour la région Amérique latine et Caraïbes, a rappelé que la nécessité de résoudre les divergences entre les textes sur l'analyse des risques élaborés par les différents comités ainsi que l'importance des travaux menés par le CCGP afin d'assurer la cohérence de ces textes avaient été soulignées lors de la dernière réunion du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) ([REP15/LAC](#), par. 64). La délégation a également fait valoir qu'il était important que le CCGP examine cette question à sa prochaine session, compte tenu du mandat que lui avait donné la Commission sur ce sujet à sa 35<sup>e</sup> session et de la décision prise par le Comité à sa 28<sup>e</sup> session. Cette position a été soutenue par plusieurs pays de la région Amérique latine et Caraïbes présents à la session.
6. Le Comité est convenu de ne pas traiter le point 5 de l'ordre du jour et de l'étudier lors de sa prochaine session sur la base d'un document préparé par le Secrétariat.
7. Les délégations du Brésil, de la Colombie et du Costa Rica ont déclaré qu'elles s'opposaient à l'examen du point 6 de l'ordre du jour (« Gestion des travaux du Codex et fonctionnement du Comité exécutif ») lors de la présente session, étant donné que la transmission tardive du document [CX/GP 15/29/6](#) n'avait pas permis de disposer d'un temps suffisant pour étudier en détail ce document et prendre position. Elles ont fait remarquer qu'il était indispensable de respecter les dispositions du Manuel de procédure prévoyant la communication des documents en temps opportun. Cette position a été soutenue par les délégations de Cuba, de El Salvador, du Panama, du Paraguay, de Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay.
8. D'autres délégations, tout en admettant que le document [CX/GP 15/29/6](#) avait été mis à disposition tardivement, ont estimé que le Comité devait conserver le point 6 à l'ordre du jour de la session et avoir des débats fructueux sur cette question de première importance. Elles ont fait remarquer que la 29<sup>e</sup> session du CCGP devait initialement avoir lieu en 2016 et qu'elle avait été avancée à cette année à la demande de la Commission, à sa 37<sup>e</sup> session, pour examiner spécifiquement cette question ([REP14/CAC](#), par. 103). Elles ont déclaré que si le point 6 de l'ordre du jour n'était pas traité lors de la présente session, les ressources considérables que les pays avaient investies pour participer à cette session seraient gaspillées.
9. Le Comité a approuvé la proposition faite par le Président prévoyant que le point 6 de l'ordre du jour fasse l'objet d'une discussion libre et ouverte, sans prendre une quelconque décision, ni formuler de recommandations, ni soumettre un quelconque texte à d'autres comités ou à la Commission, et que les débats sur ce point de l'ordre du jour soient reproduits dans le rapport de la session.

---

<sup>1</sup> [CX/GP 15/29/1](#).

10. Le Comité a fait remarquer qu'à la demande de la Commission à sa 37<sup>e</sup> session, ce même document de travail avait été inclus dans l'ordre du jour provisoire de la 38<sup>e</sup> session de la Commission.
11. Les délégations du Brésil, de la Colombie et du Costa Rica ont exprimé leurs réserves quant à la décision de conserver le point 6 de l'ordre du jour, pour les raisons énoncées ci-dessus.

### **Conclusion**

12. Le Comité est convenu d'adopter l'ordre du jour provisoire en tant qu'ordre du jour de la session, à l'exception du point 5 qui sera étudié lors de la prochaine session. En ce qui concerne le point 6, le Comité est convenu de procéder à une discussion préliminaire, qui ne donnera lieu à aucune décision ni recommandation et ne fera pas l'objet d'une recherche de consensus.

### **QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (Point 2 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>**

13. Le Comité a noté que plusieurs questions lui étaient soumises pour information et que les décisions prises par la Commission à sa 37<sup>e</sup> session au sujet des propositions d'amendement du mandat du CCGP, de la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés*, de la gestion des travaux du Codex et du fonctionnement du Comité exécutif seraient examinées aux points 3, 4 et 6 de l'ordre du jour, respectivement.

### **Plan stratégique du Codex pour 2014-2019**

14. Le Comité est convenu d'examiner cette question en s'appuyant sur le projet de texte préparé par les Secrétariats du CCGP et du Codex (document de séance/[CRD 6](#)).

#### Observations générales

15. Le Comité a noté que l'objectif du questionnaire était d'identifier les activités du Plan stratégique pour 2014-2019 auxquelles le CCGP pouvait contribuer et que ses réponses devaient se fonder sur les travaux actuels.
16. Le Comité a accepté un certain nombre des réponses proposées et a formulé les observations et pris les décisions suivantes concernant les autres propositions :

#### Activités 1.2.1 et 1.2.2

17. Des délégations ont observé que le CCGP, à la différence des comités techniques, n'avait pas directement recours aux avis scientifiques de la FAO et de l'OMS, et que la contribution du Comité à la mise en œuvre des activités du Plan stratégique n'était pas quantifiable avec les indicateurs définis dans le Plan stratégique. Le Comité est convenu qu'il n'était donc pas possible de se prononcer de manière catégorique sur la pertinence ou non d'un certain nombre d'activités pour les travaux du CCGP.
18. Concernant l'activité 1.1.1, le Comité a précisé qu'il utilisait dans ses travaux les critères établis dans le Manuel de procédure.

#### Activité 2.1.2

19. Les délégations ont souligné l'importance d'associer les universités et les institutions scientifiques aux travaux du Codex.

#### Activité 2.1.3

20. Le Comité a précisé la réponse proposée en ajoutant un paragraphe soulignant que le CCGP pouvait seulement prendre en compte dans ses travaux les facteurs légitimes concernant la santé des consommateurs et la promotion de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.

#### Activité 3.1.5

21. Des délégations ont estimé qu'il fallait tout mettre en œuvre pour promouvoir et encourager l'utilisation de toutes les langues officielles du Codex, y compris dans les groupes de travail, car cela permettrait à davantage de délégations de participer activement et efficacement aux travaux du Codex. À cet égard, il a été mentionné que le CCLAC avait débattu de l'utilisation d'une plateforme de traduction comme moyen de faciliter la participation des membres aux groupes de travail électroniques.

---

<sup>2</sup> [CX/GP 15/29/2](#), [CX/GP 15/29/2-Add.1](#) ; observations du Chili, de l'Égypte, de El Salvador, du Ghana, du Kenya et de l'Union européenne (document de séance/[CRD 2](#)) ; observations des Philippines (document de séance/[CRD 5](#)) ; observations du Mali (document de séance/[CRD 7](#)) ; observations de la Tanzanie (document de séance/[CRD 9](#)) ; Plan stratégique du Codex pour 2014-2015 – Projet de réponse au questionnaire, préparé par les secrétariats du CCGP et du Codex (document de séance/[CRD 6](#)).

22. Des délégations ont également observé que l'utilisation de toutes les langues officielles du Codex et la présentation plus systématique et plus conviviale de l'ensemble des informations liées aux groupes de travail faciliteraient le travail des membres du Codex, et plus particulièrement de ses points de contact. Des délégations ont également noté qu'il était nécessaire de limiter le nombre de groupes de travail, car leur prolifération pouvait représenter une charge pour les membres du Codex. L'importance de la mise en œuvre des procédures établies dans le Manuel de procédure concernant la mise à disposition des documents en temps opportun a également été soulignée.
23. Des délégations ont exprimé leurs préoccupations quant au fait que la réponse proposée, qui évoque la coprésidence comme moyen d'améliorer la situation actuelle, pourrait être comprise comme imposant aux pays des coprésidents l'obligation de fournir des services de traduction dans d'autres langues. Le Comité a donc précisé que la coprésidence était seulement citée à titre d'exemple d'aide possible en matière de traduction.
24. Concernant la participation aux réunions du Codex, un certain nombre de délégations ont exprimé des préoccupations quant à la difficulté des délégués des pays africains à obtenir des visas pour participer à certaines sessions du Codex et ont souhaité attirer l'attention de la Commission sur cette question. Le Comité a noté que l'Objectif stratégique n° 3 : « Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex » comprenait plusieurs autres activités qui contribuaient à accroître la participation aux travaux du Codex et que la délivrance des visas ne relevait pas de la responsabilité directe des comités du Codex.

#### Activité 4.1.5

25. Le Comité a observé, compte tenu du fait qu'il ne se réunit que tous les deux ans, qu'il ne pouvait pas s'engager fermement à n'organiser des réunions de groupes de travail physiques que parallèlement à ses sessions. La réponse a été modifiée en conséquence.

#### Activité 4.2.1

26. Le Comité a modifié la réponse proposée pour faire état de difficultés récemment rencontrées par le CCGP dans l'obtention du consensus et a ajouté une phrase pour répondre à la question sur les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour faciliter l'obtention du consensus.

### **Conclusion**

27. Le Comité est convenu de transmettre les réponses (Annexe II) au Comité exécutif et la Commission pour examen lors de leurs 70<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> sessions, respectivement.

### **Questions soumises par le CCMAS à sa 36<sup>e</sup> session**

#### Annexe sur les exemples pratiques de l'avant-projet de Principes régissant l'application des procédures d'échantillonnage et d'essai dans le commerce international des denrées alimentaires (CAC/GL 83-2013)<sup>3</sup>

28. Le Comité a noté que cette question avait été transmise aux services juridiques de la FAO et de l'OMS.

#### Examen et mise à jour des méthodes dans les Méthodes recommandées d'analyse et d'échantillonnage (CODEX STAN 234-1999)<sup>4</sup>

29. Le Comité est convenu de répondre au CCMAS qu'il était possible d'amender le Manuel de procédure afin d'établir une référence unique pour les méthodes d'analyse, mais que le CCMAS devrait préparer les propositions d'amendements en question pour approbation après la fin des travaux sur la révision de la norme CODEX STAN 234-1999.

### **PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU MANDAT DU CCGP (Point 3 de l'ordre du jour)**<sup>5</sup>

30. Le Comité a rappelé qu'à sa 28<sup>e</sup> session, il avait transmis une version simplifiée de son mandat à la Commission pour adoption lors de sa 37<sup>e</sup> session. À sa 37<sup>e</sup> session, la Commission avait décidé de renvoyer le texte au CCGP pour examen plus approfondi, accompagné d'un projet de texte différent proposé par les représentants de la FAO et de l'OMS. Le Comité avait également précisé dans son rapport que son intention n'était pas d'élargir son champ de compétences à travers son mandat révisé ([REP14/GP](#) par. 43).

<sup>3</sup> REP15/MAS, par. 101-112.

<sup>4</sup> REP15/MAS, par. 101-112.

<sup>5</sup> [CX/GP 15/29/3](#), [CX/GP 15/29/2-Add.1](#) ; observations de l'Égypte, de El Salvador, du Ghana, de l'Inde, du Kenya, du Nigéria, du Sénégal, de la Thaïlande et de l'Union européenne (document de séance/[CRD 3](#)) ; observations des Philippines (document de séance/[CRD 5](#)) ; observations de la Tanzanie (document de séance/[CRD 9](#)).

31. Le Comité a pris note des corrections d'ordre rédactionnel à apporter au document (suppression des premiers mots du texte proposé par la FAO/l'OMS et remplacement de l'expression *en particular* par le terme *incluyendo* dans la version espagnole).

### Discussion

32. Un certain nombre de délégations ont appuyé le texte proposé par la FAO et l'OMS, en observant que le libellé « l'examen ou l'approbation » proposé reflétait mieux la pratique actuelle de la Commission de traiter les textes à approuver par le CCGP les années où ce dernier ne se réunissait pas.
33. D'autres délégations ont proposé de conserver uniquement le paragraphe d'introduction du texte proposé par la FAO et l'OMS, en estimant que les exemples figurant après les deux tirets étaient superflus et qu'ils pourraient limiter les futurs travaux du CCGP. Elles ont fait observer que la raison invoquée à l'origine pour amender le mandat du CCGP était de supprimer la liste des exemples de ses travaux antérieurs. L'objectif n'avait pas été de modifier le mandat du Comité.
34. D'autres délégations ont appuyé le texte proposé par le CCGP à sa 28<sup>e</sup> session, qui reflétait mieux, selon elles, les travaux actuels du Comité.
35. Le représentant de l'OMS a observé que le CCGP s'était acquitté de manière efficace des tâches qui lui avaient été confiées par la Commission sous son mandat actuel et que ce dernier avait offert à la Commission une grande souplesse et liberté dans la manière dont elle traitait des questions diverses par leur nature et leur niveau de complexité. Le mandat proposé par le CCGP à sa 28<sup>e</sup> session aboutirait à s'écarter nettement du mandat actuel, en particulier en établissant la possibilité pour le Comité d'être saisi directement par d'autres organes subsidiaires, en diminuant le pouvoir de la Commission de traiter lorsqu'il y a lieu des questions générales ou de procédure sans consulter le CCGP, et en permettant au CCGP de s'autosaisir en entamant de nouveaux travaux sans obtenir l'approbation explicite de la Commission.
36. Le représentant de l'OMS a également observé que l'éventail des travaux réalisés par le CCGP par le passé était très large et n'avait pas été limité au Manuel de procédure, publication qui contenait un mélange d'articles, de décisions, de déclarations et d'autres informations. Enfin, le représentant a souligné que de par son caractère unique, le CCGP avait, au fil des décennies, servi avec succès la Commission, travaillant dans un esprit de coopération pour adapter en temps voulu l'ensemble du système du Codex aux enjeux émergents.
37. En réponse à une question, il a été confirmé que le mandat proposé permettait au CCGP de continuer de soumettre à la Commission des propositions d'entreprendre des nouveaux travaux et de conserver son fonctionnement actuel. Il a également été confirmé que le mandat proposé ne différait pas fondamentalement du mandat actuel et que les modifications consistaient simplement à remplacer les exemples spécifiques par d'autres, plus généraux.
38. Plusieurs délégations de langue espagnole ont exprimé des préoccupations quant à la traduction du terme *endorsement* par *ratificación* en espagnol, ce terme pouvant être compris comme signifiant « adoption ». Le Secrétariat a expliqué que le terme *endorsement* (*ratificación*) était largement utilisé au Codex pour désigner la fonction remplie par les comités horizontaux lorsqu'ils examinent des dispositions relevant de leur compétence dans des normes de produits et que la Commission était la seule entité habilitée à adopter les textes du Codex.
39. Le Comité est convenu d'inclure les mots « et la recommandation » au second tiret pour mieux refléter les travaux du CCGP.
40. La représentante de la FAO a précisé que, selon elle, la phrase introductive du texte proposé couvrait l'ensemble des éléments inclus dans la suite de la proposition de révision.

### Conclusion

41. Le Comité est convenu de transmettre le mandat révisé à la Commission pour adoption lors de sa 38<sup>e</sup> session (Annexe III).

### PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DES NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTÉS (Point 4 de l'ordre du jour)<sup>6</sup>

42. Le Secrétariat a rappelé qu'à sa 37<sup>e</sup> session, la Commission avait renvoyé les propositions d'amendement de la *Procédure d'élaboration des normes codex et textes apparentés* au CCGP pour examen.

<sup>6</sup> [CX/15/29/4](#) ; observations du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Égypte, de El Salvador, des États-Unis, du Ghana, de l'Inde, du Kenya, du Nigéria, de la Norvège, du Sénégal, de la Thaïlande et de l'Union européenne (document de séance/[CRD 4](#)) ; observations des Philippines (document de séance/[CRD 5](#)) ; observations du Mali (document de séance/[CRD 7](#)) ; observations de la Tanzanie (document de séance/[CRD 9](#)).

## Discussion

43. Un certain nombre de délégations n'étaient pas favorables aux propositions d'amendement, estimant que les problèmes de coordination entre les comités découlaient davantage d'une mise en œuvre insuffisante des procédures existantes que d'une absence de procédures. Il a également été souligné que l'expression « en cours » dans les propositions d'amendement n'était pas claire et pouvait être interprétée de plusieurs façons, entraînant une certaine confusion car l'examen des travaux en cours risquait d'aboutir à préjuger du résultat des négociations. Des délégations ont également attiré l'attention sur le fait que les amendements ne devaient pas faire peser une charge trop lourde sur les auteurs des propositions d'entreprendre de nouveaux travaux en les obligeant à passer en revue l'ensemble des travaux en cours au sein du Codex.
44. D'autres délégations ont appuyé les amendements, qui permettraient, selon elles, d'accroître la transparence et l'efficacité de toute proposition future d'entreprendre de nouveaux travaux, plus particulièrement en ce qui concerne la coordination en temps opportun entre les comités s'occupant de produits et les comités s'occupant de questions générales.
45. Quelques délégations ont appuyé uniquement l'amendement du paragraphe 1, tandis que d'autres étaient favorables à l'amendement du paragraphe 3.
46. Le Secrétariat a précisé que les « travaux en cours » faisaient référence aux travaux qui étaient menés dans le cadre de la procédure par étapes du Codex et que leur examen n'aboutissait pas à préjuger du résultat des négociations. Il a également fait observer que les propositions d'amendement portaient sur :
- une obligation supplémentaire de fournir des informations sur les autres travaux en cours au sein du Codex dans le document de projet (ajout de texte au paragraphe 1) ; et
  - une indication supplémentaire sur la nécessité de coordonner les travaux entre les organes subsidiaires du Codex dans le cadre de la conduite de l'Examen critique des propositions d'entreprendre de nouveaux travaux (nouvelle puce au paragraphe 3).
47. Concernant les informations supplémentaires à faire figurer dans les documents de projet, le Secrétariat a noté que ce document était généralement rédigé par un comité et que le Secrétariat pouvait aider à recueillir une partie des informations requises.
48. La délégation du Brésil a indiqué que, compte tenu des explications fournies et dans un esprit de compromis, elle pouvait s'accommoder des amendements proposés.

## Conclusion

49. Le Comité est convenu de transmettre les propositions d'amendement à la Commission pour adoption lors de sa 38<sup>e</sup> session (Annexe IV).
50. Le Comité a pris note des réserves de l'Argentine, du Paraguay et de l'Uruguay concernant l'ajout au paragraphe 1 et des réserves du Brésil et du Costa Rica concernant les ajouts aux paragraphes 1 et 3.

## COHÉRENCE DES TEXTES RELATIFS À L'ANALYSE DES RISQUES DES COMITÉS CONCERNÉS (Point 5 de l'ordre du jour)<sup>7</sup>

(Cf. Point 1 de l'ordre du jour).

## GESTION DES TRAVAUX DU CODEX ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 6 de l'ordre du jour)<sup>8</sup>

51. Le Secrétariat a présenté les documents, en expliquant qu'il convenait de ne pas les considérer comme une proposition au sens strict mais plutôt comme un ensemble de réflexions émises par le Secrétariat et la FAO/l'OMS dans le but de susciter le débat. Les documents, qui seraient également examinés par le Comité exécutif et la Commission à leurs 70<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> sessions, respectivement, avaient pris comme point de départ les 42 recommandations de l'Évaluation de 2002, les recommandations 1 à 31 étant plus spécifiquement analysées dans le premier document ([CX/GP 15/29/6](#)). Le Secrétariat a informé le Comité qu'il avait identifié cinq domaines d'amélioration possibles qui étaient présentés à la section 3 du document. Le Comité a noté que le second document ([CX/GP 15/29/6-Add.1](#)), qui portait sur les recommandations liées aux avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS, avait été élaboré essentiellement à titre indicatif.

<sup>7</sup> CX/GP15/29/5 (NON PUBLIÉ) ; observations du Mali (document de séance/[CRD 5](#)).

<sup>8</sup> [CX/GP 15/29/6](#) ; [CX/GP 15/29/6 Add.1](#) ; observations de l'Australie, du Costa Rica, de l'Inde, du Japon, de la Nouvelle-Zélande ([CX/GP 15/29/6-Add.2](#)) ; observations du Brésil, de El Salvador, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, de la Guinée, de la République dominicaine, de l'Union européenne et de l'IFAH ([CX/GP 15/29/6-Add.3](#)) ; observations des Philippines (document de séance/[CRD 5](#)) ; observations du Mali (document de séance/[CRD 7](#)) ; observations de la Tanzanie (document de séance/[CRD 9](#)).

52. Le Président a répété la décision prise au moment de l'adoption de l'ordre du jour, à savoir qu'aucune conclusion ne serait formulée ni aucune décision ni recommandation adoptée en raison de la transmission tardive du document.

53. Le Comité a examiné le document comme suit :

#### **Observations générales**

54. Des délégations ont remercié le Secrétariat pour l'élaboration du document et reconnu l'importance des sujets abordés.

55. Des délégations ont formulé les observations suivantes :

- la transmission tardive du document n'a pas laissé aux membres suffisamment de temps pour se préparer et empêche le Comité de formuler des conclusions ;
- le document est un bon point de départ pour conduire une évaluation globale de l'efficacité, de la représentativité et de la transparence du Codex ;
- le document est très dense et contient un certain nombre d'éléments qui suscitent de profondes inquiétudes ;
- le document mentionne plusieurs domaines conformes au Plan stratégique du Codex et la suite des travaux devrait se concentrer sur des recommandations pratiques qui soutiennent la mise en œuvre du Plan stratégique ;
- les Comités de coordination FAO/OMS pourraient constituer une enceinte idéale pour examiner ce document ;
- la discussion au sein du CCGP devrait porter essentiellement sur les obstacles au fonctionnement efficace du Codex ;
- un certain nombre de recommandations de l'Évaluation de 2002 n'avaient pas été acceptées par la Commission à ses 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> sessions. Les raisons de leur rejet étant toujours valables, elles ne devraient pas être réexaminées, par crainte de gaspiller des ressources et de susciter des divisions ;
- le document constitue une excellente occasion de remettre en cause notre manière de penser actuelle et présente les options envisageables ;
- il offre une bonne occasion d'améliorer l'orientation stratégique et l'efficacité du Codex ;
- l'objectif global devrait être que le Codex demeure le principal normalisateur en matière de sécurité sanitaire des aliments.

#### **Mandat et priorités (3.1)**

56. Le Secrétariat du Codex a expliqué que les propositions formulées dans ce domaine concernaient l'étude de la proportion des ressources du Codex utilisées pour mener des travaux liés à la santé par rapport à celles utilisées pour d'autres travaux (3.1.1), l'évaluation de l'utilisation des normes Codex et de leur incidence (3.1.2) et l'élaboration de mécanismes efficaces pour identifier les enjeux émergents et les intégrer de manière stratégique au programme de travail du Codex (3.1.3). Le Secrétariat a indiqué que le point 3.1.2, plus particulièrement, pourrait nécessiter une évaluation externe.

57. Les délégations ont formulé les observations suivantes :

- une étude des ressources consacrées par le Codex aux travaux liés à la santé par rapport aux autres travaux pourrait être difficile à réaliser, car les résultats des travaux reflètent très souvent le double mandat du Codex ;
- si les travaux du Codex accordent une priorité élevée à la protection de la santé des consommateurs, le fait d'assurer des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires est également important, en particulier pour les pays en développement ;
- les travaux en matière de sécurité sanitaire des aliments devraient toujours reposer sur des fondements scientifiques solides et une analyse scientifique objective et tenir compte des facteurs légitimes en rapport avec le mandat du Codex, conformément au Manuel de procédure ;
- bien qu'une évaluation externe de l'incidence des travaux du Codex puisse être utile, le rapport coût-bénéfice devrait être examiné attentivement en raison des coûts élevés qu'une telle évaluation pourrait impliquer ;

- une évaluation du rôle des normes Codex pourrait fournir des informations utiles et apporter des éléments pertinents pour la proposition 3.1.3, mais il ne s'agit peut-être pas d'une question prioritaire, surtout si le Codex a recours à une évaluation externe et doit donc puiser dans ses ressources déjà limitées ;
- toute évaluation de cette nature ne devrait pas empêcher le Codex d'entamer des travaux dans des domaines où des progrès sont possibles ;
- une évaluation de l'incidence des normes ne devrait être menée qu'à l'issue d'une réflexion approfondie et transparente sur les indicateurs à utiliser, afin d'éviter que l'exercice ne se transforme en un simple recensement des normes approuvées par les différents comités du Codex ;
- le plan stratégique du Codex exige déjà des comités qu'ils mettent en œuvre une démarche systématique pour déterminer les enjeux émergents ;
- il pourrait être intéressant pour la Commission de faire de la réflexion sur les enjeux émergents un point permanent de son ordre du jour ;
- l'élaboration d'un document identifiant les enjeux émergents, tel que celui rédigé par le CCFICS dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire du Codex, pourrait aider les autres comités à adopter une approche plus stratégique dans leurs travaux ;
- une analyse de l'incidence des normes Codex pourrait fournir des orientations pour les travaux du Codex ;
- des études sur l'utilisation des travaux du Codex pourraient éclairer les décisions d'attribution des ressources aux différentes activités du Codex ;
- un questionnaire pourrait être élaboré pour recueillir des informations sur l'utilisation des normes Codex.

58. La représentante de la FAO a fourni des informations sur les travaux de son organisation sur les enjeux émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments. Le Comité de l'agriculture de la FAO et le Conseil de la FAO avaient appelé l'organisation à la fin de l'année 2014 à accroître ses efforts d'identification systématique des enjeux émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments, afin d'aider les pays membres à mieux y faire face. Dans ce contexte, la FAO s'efforce de contribuer davantage à l'anticipation des enjeux internationaux en matière de sécurité sanitaire des aliments et de renforcer la capacité des pays à comprendre et appliquer de manière appropriée les méthodes d'anticipation lorsqu'ils le jugent utile. Ce point s'articule bien avec les discussions en cours sur la revitalisation des comités de coordination régionaux FAO/OMS, où s'est exprimé le souhait que ces réunions constituent une occasion d'identifier les enjeux émergents pertinents pour le Codex. La représentante a fait part du grand intérêt qu'elle prendrait à échanger avec les membres sur la manière dont ces travaux de la FAO et de l'OMS pourraient favoriser l'avènement d'un Codex résolument tourné vers l'avenir.
59. Le représentant de l'OMS a fait remarquer qu'il n'existait actuellement aucun indicateur fondé sur des données probantes qui permettrait de déterminer la proportion des ressources du Codex utilisées pour des questions liées à la sécurité sanitaire des aliments par rapport à celles utilisées pour d'autres questions. Si de tels indicateurs ou méthodes d'estimation pouvaient être élaborés de manière simple, ils pourraient être utiles notamment dans le cadre des consultations régulières entre l'OMS et la FAO sur la contribution au budget du Codex de ces deux organisations de tutelle et, en fin de compte, aider à maintenir la contribution financière de l'OMS au programme du Codex à un niveau adéquat.

**Gestion du programme du Codex et liens avec la FAO/l'OMS**

60. Le Secrétariat du Codex a expliqué que l'Évaluation de 2002 avait fait des recommandations au sujet des interactions entre le Codex et la FAO/l'OMS, en lien avec l'autonomie et la visibilité du programme, et que ces recommandations avaient été mises en œuvre.
61. Le Secrétariat du Codex a expliqué que les propositions qu'il avait formulées en la matière concernaient les liens entre le Codex et les organes directeurs, les stratégies et les politiques de la FAO et de l'OMS (point 3.2.1), la nécessité de disposer d'une procédure de planification budgétaire transparente et prévisible (point 3.2.2), les modalités d'intégration des contributions de la FAO et de l'OMS aux travaux du Codex (point 3.2.3) et la procédure d'examen des demandes d'admission au statut d'observateur (point 3.2.4).
62. Le Secrétariat a précisé que la proposition 3.2.1 concernait la communication dans les deux sens entre le Codex et la FAO et l'OMS, c'est-à-dire à la fois la manière dont le Codex pourrait améliorer sa visibilité et apporter des contributions et la manière dont les stratégies de la FAO et de l'OMS pourraient influencer et guider les travaux du Codex.
63. Les délégations ont formulé les observations suivantes :
- le Secrétariat du Codex et la FAO et l'OMS sont bien placés pour assurer le suivi de la recommandation relative à la gestion du Codex ;
  - la FAO et l'OMS jouent un rôle important dans les travaux du Codex ;
  - le Codex devrait continuer à être une organisation dont le fonctionnement repose principalement sur les initiatives de ses membres, et qui s'appuie sur les avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS dans ses travaux d'élaboration des normes ;
  - le Codex devrait continuer de préserver son indépendance ;
  - la communication entre le Codex et la FAO et l'OMS devrait avoir lieu dans les deux sens ;
  - il n'est pas nécessaire de rouvrir le débat au sujet de l'autonomie du Codex, étant donné que ce sujet a déjà fait l'objet de discussions approfondies dont les conclusions ont été mises en œuvre ;
  - il est nécessaire de préciser quels conseils de la FAO et de l'OMS en matière de stratégie et de politique générale seraient pertinents pour les travaux du Codex et la manière dont ils pourraient être pris en compte ;
  - il existait déjà des mécanismes permettant à la FAO et à l'OMS d'apporter en temps voulu des contributions aux travaux du Codex ;
  - il est nécessaire de renforcer la coordination au niveau national entre les délégués participant au Codex, à la FAO et à l'OMS ;
  - le « plan d'activités » qui fait le lien entre le budget du Codex et le Plan stratégique devrait être révisé, car il pourrait contribuer à rendre le budget plus transparent et à justifier l'octroi de fonds par la FAO et l'OMS ; ce plan pourrait également être utile pour déterminer quelle proportion des ressources est consacrée à des travaux liés à la santé et quelle est celle utilisée pour des travaux liés au commerce ;
  - les informations relatives au budget sont communiquées trop tard pour que les pays puissent solliciter des fonds auprès des organes directeurs.
64. Le représentant de l'OMS a fait observer que le Codex manquait de visibilité au sein des organes directeurs de l'OMS, c'est-à-dire l'Assemblée mondiale de la santé et le Conseil exécutif, et que seul le JECFA était un point permanent de l'ordre du jour du Conseil exécutif (ce qui n'était pas le cas du Codex ni d'autres organes scientifiques). Il a ajouté que l'article 5 des Statuts de la Commission du Codex Alimentarius, qui permettrait au Codex d'obtenir une visibilité adéquate au sein des organes directeurs de l'OMS et d'avoir les interactions qu'il convient avec ceux-ci, n'avait pas été utilisé depuis longtemps et que, pour réactiver et mettre en œuvre ce que prévoient les dispositions de cet article, la Commission devrait prendre une décision claire à ce sujet et attirer l'attention du Directeur général de l'OMS sur celle-ci. Le renforcement des relations entre la Commission et les organes directeurs de l'OMS favoriserait le bon fonctionnement du programme du Codex, notamment le processus de budgétisation biennal.
65. Le représentant de l'OMS a par ailleurs précisé que le Codex, en tant d'organe subsidiaire de la FAO et de l'OMS et malgré la relative autonomie dont il jouissait pour mener ses activités normatives, était légalement sous l'égide des organisations de tutelle. Il a ajouté que les travaux de l'OMS étaient guidés par les résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé et par les stratégies et politiques élaborées sous la direction des États membres. Par conséquent, les normes, directives et recommandations élaborées par le

Codex ne devraient pas aller à l'encontre des résolutions et des autres politiques adoptées par l'OMS mais, au contraire, les appuyer ou au moins y être conformes.

66. En ce qui concerne la procédure d'examen des demandes d'admission au statut d'observateur (point 3.2.4), le représentant de l'OMS a souligné que les États membres d'organisations internationales intergouvernementales telles que l'OMS souhaitaient de plus en plus contrôler directement les relations que ces organisations entretenaient avec des acteurs non étatiques. Les mécanismes actuels, qui prévoient que le Comité exécutif participe à l'examen des demandes d'admission au statut d'observateur, avaient d'ailleurs été mis en place en réponse à ce souhait. Le représentant de l'OMS a invité les pays membres à donner leur avis sur les procédures qu'ils estiment être les plus adéquates pour gérer la question des observateurs au sein du Codex.
67. La représentante de la FAO a fait remarquer que, contrairement à ce qui se passait à l'OMS, le Codex était fréquemment mentionné au sein des organes directeurs de la FAO. Elle a précisé qu'il était néanmoins important de poursuivre les efforts pour sensibiliser fortement les organes directeurs aux travaux du Codex et aux activités connexes et susciter de leur part un vif intérêt pour ces questions. La représentante de la FAO a souligné qu'une manifestation organisée en marge de la 151<sup>e</sup> session du Conseil de la FAO (du 23 au 27 mars 2015) se pencherait sur les travaux du Codex, ceux de la CIPV et le renforcement des capacités qui y sont liées.
68. La représentante de la FAO a par ailleurs indiqué que plusieurs délégués avaient dit ne pas comprendre la nécessité d'introduire la proposition 3.2.3 (« Déterminer quelles sont les meilleures modalités pour intégrer les contributions de la FAO et de l'OMS aux travaux du Codex à différents niveaux ») étant donné qu'ils considéraient que de telles modalités existaient déjà. La représentante de la FAO a fait remarquer que bien que des mécanismes concernant les contributions de la FAO et de l'OMS soient déjà en place, il était clair que les membres du Codex n'étaient pas conscients des difficultés auxquelles ces organisations devaient faire face pour apporter effectivement leur contribution. Elle a donné l'exemple de la participation aux groupes de travail : bien que la FAO ait des informations importantes à communiquer à la plupart de ces groupes, le nombre élevé de groupes de travail l'empêchait de participer à chacun d'entre eux. La représentante de la FAO a regretté que, lors des sessions de la Commission, le temps accordé pour parler des travaux de la FAO et de l'OMS liés à ceux de la Commission soit souvent trop court pour permettre aux membres de bien comprendre ces questions.

### **Gouvernance stratégique au sein du Codex – « Conseil d'administration » (3.3)**

69. Le Secrétariat du Codex a présenté ses réflexions sur le remplacement du Comité exécutif par une structure plus restreinte (le « Conseil d'administration »), en remarquant que différentes options étaient envisageables pour améliorer la fonction de conseil auprès du Codex en matière de stratégie et de gestion et que ces idées avaient été développées sur la base des présupposés suivants :
- la Commission devrait recevoir l'appui stratégique d'un organe plus restreint agissant dans l'intérêt de la Commission dans son ensemble, qui fournirait des conseils en matière de stratégie et de gestion ;
  - la structure et le mode de fonctionnement actuels du Comité exécutif ne semblent pas favoriser l'exécution des fonctions qu'il est supposé remplir en matière de stratégie et de gestion, mais semblent plutôt reproduire celles de la Commission ;
  - il existe aussi souvent une confusion entre le rôle des membres élus sur une base géographique et celui des coordonnateurs régionaux depuis que les coordonnateurs sont devenus membres à part entière. L'élargissement de la composition du Comité exécutif a donné lieu à des éclaircissements sur l'application de l'article V.1 du Règlement intérieur.
70. Le Secrétariat a expliqué que l'Évaluation de 2002 avait proposé la mise en place d'un conseil d'administration, mais que la Commission n'avait pas accepté cette proposition à l'époque. Cette dernière n'avait peut-être pas été suffisamment approfondie et avait peut-être aussi paru trop radicale. Elle méritait éventuellement d'être réexaminée aujourd'hui à la lumière de l'expérience accumulée.
71. Le Secrétariat a fait observer que des travaux de qualité avaient été réalisés par le Comité exécutif, notamment au sein des sous-comités et du groupe composé du Président et des vice-présidents.
72. Les délégations ont formulé les observations suivantes :
- les principes de représentativité, de transparence et d'efficacité sont fondamentaux pour les travaux du Codex. Un organe exécutif plus restreint nuirait à la transparence et à la représentativité ;
  - des modalités réduites en termes de rapports et de langues de travail pourraient également constituer un problème dans un organe exécutif de cette nature ;

- un conseil d'administration pourrait générer des coûts supplémentaires ;
- la proposition d'établir un conseil d'administration avait été amplement débattue à la suite de l'Évaluation de 2002 et n'avait pas été acceptée pour des raisons qui sont encore valables aujourd'hui ;
- les arguments en faveur d'un changement de structure du Comité exécutif sont insuffisants ;
- il est important de continuer à réfléchir au développement d'une fonction exécutive au sein du Codex dans le but de maximiser l'efficacité de ce dernier. À ce stade, il n'est pas nécessaire de définir la forme exacte que prendrait cette fonction exécutive. Dans un premier temps, il est plus utile de définir l'objectif premier d'une telle fonction et de s'entendre sur un ensemble de principes qui guideraient son fonctionnement ; des mesures devraient être prises pour assurer la représentativité, la transparence et l'équilibre de la composition d'un tel organe exécutif ;
- les membres estiment que les conseillers jouent un rôle important ;
- lorsqu'elles seront mises en œuvre correctement, les procédures du Codex assureront une gestion stratégique adéquate ;
- il conviendrait d'examiner le mode de fonctionnement du Comité exécutif et il est plus important d'améliorer le fonctionnement que de modifier la structure ;
- les modalités d'élection sont très importantes car le coordonnateur est choisi par la région et non par la Commission dans son ensemble, ce qui garantit que les régions puissent exercer une influence adéquate ;
- les conséquences d'une modification du Comité exécutif doivent être examinées ;
- l'objectif du Codex est de mettre en œuvre le Plan stratégique conformément au Manuel de procédure ;
- l'originalité du Codex devrait être préservée ;
- le Codex bénéficierait d'une approche par étapes, qui commencerait par examiner le but premier d'une telle fonction exécutive, puis envisagerait les changements à apporter et définirait les objectifs de ces changements. Cela permettrait d'effectuer une évaluation *a posteriori* pour vérifier si les objectifs initiaux ont bien été atteints ;
- avant de modifier la structure, il convient de définir ce que nous voulons améliorer ;
- le Plan stratégique actuel devrait être mis en œuvre avant d'envisager la modification du Comité exécutif ;
- un examen clair et objectif fondé sur des éléments factuels pourrait être utile ;
- des pistes d'amélioration devraient être identifiées en lien avec les priorités du Plan stratégique. Le remplacement du Comité exécutif par un conseil d'administration n'est qu'une option parmi d'autres. Pour le moment, la manière dont cette proposition améliorerait la procédure d'élaboration des normes n'est pas suffisamment documentée.
- le Codex devrait se pencher sur les questions de gouvernance stratégique ; la structure actuelle du Comité exécutif aboutit à une répétition en son sein des discussions qui se tiennent à la Commission.
- le choix des conseillers n'est pas transparent. L'admission des coordonnateurs en tant que membres à part entière a posé problème pour l'élection des vice-présidents et entraîné une confusion des rôles. Certaines questions pourraient être résolues de manière pragmatique sans modifier la structure du Comité exécutif.
- le Comité exécutif semble reproduire les discussions qui se tiennent à la Commission et parfois les préparer. Toute modification du Comité exécutif devrait aboutir à renforcer au maximum sa fonction d'appui, sa transparence et son caractère opérationnel, et non pas répondre à des considérations politiques ;
- un délai supplémentaire est nécessaire pour laisser ces idées mûrir et effectuer une analyse rigoureuse, car ce document touche à des questions sensibles et controversées ;
- les délégués sont moins nombreux au sein d'un conseil d'administration et leur renouvellement est plus rapide. Les grandes régions devraient-elles avoir le même nombre de représentants que les régions plus modestes ?

- si le Codex veut être l'organe prééminent d'établissement des normes alimentaires internationales, il doit continuer de se pencher sur les questions de gouvernance. Des discussions plus approfondies pourraient se tenir au sein d'un groupe de travail. Il pourrait être demandé aux membres anciens et actuels du Comité exécutif de faire part de leur expérience ;
- un conseil d'administration devrait être doté d'un plan d'action clair ;
- le Codex devrait en permanence s'efforcer de se moderniser ;
- de nombreux aspects peuvent être améliorés dans la conduite de la fonction exécutive : réviser et rendre plus formels les critères de la gestion des normes et de l'examen critique, établir un plan pour l'élaboration des normes et assurer la planification budgétaire ;
- l'un des principaux problèmes est que les membres du Comité exécutif sont censés agir au nom de la Commission dans son ensemble et qu'ils devraient donc laisser de côté leurs positions nationales et régionales.

73. Le représentant de l'OMS a déclaré qu'en ce qui concerne la gouvernance du Codex, il était possible de dresser un bilan positif de l'organisation de sessions annuelles de la Commission, mais aussi un bilan négatif. Ce dernier comprend notamment les points suivants : l'obligation de concentrer les réunions des organes subsidiaires sur une période de huit mois chaque année, étant donné qu'aucune session du Codex ne peut se tenir deux mois avant et deux mois après une session de la Commission afin de permettre l'établissement des rapports et les interactions entre les organes du Codex ; les délais imposés pour les projets portant sur des questions de gouvernance ou de stratégie (évaluations, analyses, etc.), dont la mise en œuvre ne peut pas durer plus d'un an pour respecter le cycle des sessions de la Commission ; la charge de travail permanente du Secrétariat du Codex ; et, en conséquence, les retards structurels dans la traduction et la transmission des documents. La Commission devrait donc être attentive à prendre tous ces éléments en considération lorsqu'elle décide de l'intervalle approprié entre deux sessions consécutives. Il pourrait être envisagé de retenir une durée d'exécution de deux ans pour certains projets dont la mise en œuvre requiert plus de temps.
74. Le représentant a également indiqué qu'il serait possible de renforcer la fonction exécutive du Comité exécutif en programmant une réunion très courte (sur une demi-journée) de ce comité juste après chaque session ordinaire de la Commission, afin que le Comité exécutif puisse, et ce dès l'élection de ses membres lors de la session en question de la Commission, se consacrer au suivi des principales instructions transmises par la Commission, y compris au moyen de l'établissement de sous-comités prévu à l'article V.4 du Règlement intérieur. Enfin, pour utiliser plus efficacement l'outil que représentent les sous-comités, le Comité exécutif gagnerait peut-être à voir sa composition élargie.

#### **Structure des organes subsidiaires du Codex (point 3.4)**

75. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité que le document n'analysait pas en détail la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des comités (Évaluation de 2005), qui a suivi celle de 2002. Le Secrétariat a fait remarquer que l'Évaluation de 2005 contenait des propositions radicales, telles que la création d'un « super comité de produits », et que certaines recommandations avaient été mises en œuvre tandis que d'autres ne l'avaient pas été. Il a précisé que, dans l'ensemble, la mise en œuvre de l'Évaluation de 2005 n'avait pas entraîné de grands changements dans la structure et le fonctionnement des comités.
76. Le Secrétariat a expliqué que la proposition 3.4.1 consistait à examiner si la structure du Codex pouvait être améliorée, en particulier en ce qui concerne les comités de produit. Le fait d'avoir mentionné le super comité de produits ne visait pas à suggérer que tous les comités de produits soient réunis en un seul comité mais à réfléchir à l'opportunité de créer un organe qui assumerait un rôle de coordination de tous les travaux liés aux produits, d'autant que beaucoup de comités s'occupant de ces questions ont été ajournés et qu'il pourrait devenir nécessaire de mener de nouveaux travaux, ce qui pourrait être fait de manière rapide et flexible, c'est-à-dire par le biais de groupes de travail. Cette solution pourrait permettre de réduire le nombre d'organes subsidiaires et d'alléger le travail de coordination de la Commission. Il a ajouté qu'il pourrait également être pertinent d'examiner si le plan de présentation des normes de produit du Codex était toujours adéquat ou s'il pourrait être simplifié (par exemple, pas de travaux sur le calibrage des fruits et légumes frais).
77. Le Secrétariat a par ailleurs précisé que le Comité sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH) avait été mentionné pour donner un exemple de recommandation n'ayant pas été mise en œuvre et a souligné que la création de ce comité avait été décidée de manière unanime lors de la 36<sup>e</sup> session de la Commission.
78. Le représentant de l'OMS a fait remarquer qu'il existait inévitablement un lien entre le nombre d'organes subsidiaires du Codex et le nombre de réunions du Codex ayant lieu chaque année, y compris celles des groupes de travail. Plus le Codex a d'organes subsidiaires, plus le nombre de réunions susceptibles d'être

organisées est grand, et plus il est contraignant pour les membres de participer aux travaux du Codex. Le représentant de l'OMS a par ailleurs déclaré que la multiplication des organes subsidiaires avait pour conséquence un rétrécissement du domaine de compétence de chacun et augmentait le risque que le quorum requis par le Règlement intérieur ne puisse être atteint lors des réunions d'un organe subsidiaire donné.

79. En réponse à la question d'une délégation sur la nécessité de mettre en place un groupe spécial sur les nanotechnologies, la représentante de la FAO a indiqué que la FAO et l'OMS avaient organisé en 2009 une réunion d'experts sur les incidences sur la sécurité sanitaire des aliments des applications des nanotechnologies dans le domaine de l'alimentation<sup>9</sup> et continuaient de suivre les nouvelles informations en la matière. Elle a précisé que jusqu'à présent, il n'avait pas été nécessaire de créer un groupe spécial : les questions qui se sont présentées, telles que celles concernant les additifs alimentaires produits par les nanotechnologies, ont été traitées par les organes existants du Codex.
80. Les délégations ont formulé les observations suivantes :
- le Codex devrait se concentrer sur la voie à suivre à l'avenir plutôt que de revenir sur d'anciennes décisions ; les raisons pour lesquelles certaines propositions de l'Évaluation de 2005 ont été rejetées semblent toujours valables, c'est pourquoi il ne paraît pas approprié de rouvrir les débats sur ces propositions ;
  - la recommandation de l'Évaluation de 2002 de mettre en place un comité de gestion des normes pourrait être réexaminée aujourd'hui étant donné que la situation a changé (le nombre de comités de produit a augmenté, notamment), afin de faire face aux enjeux émergents, par exemple les pertes et gaspillages alimentaires ;
  - la mise en place de nouveaux comités fait peser une charge de travail supplémentaire sur les membres pour participer aux travaux de ces nouveaux organes ;
  - il conviendrait de détailler davantage la proposition de création d'un super comité de produits ;
  - il serait préférable d'étudier l'efficacité des travaux des comités, c'est-à-dire de déterminer comment optimiser les résultats avec un niveau donné de ressources, plutôt que de remettre en cause leur structure ou de mettre en place de nouveaux comités ;
  - le Manuel de procédure contient des dispositions détaillées qui, tout comme l'Examen critique du Comité exécutif, peuvent orienter les travaux des comités ;
  - la durée de vie des organes subsidiaires devrait être réduite et des groupes spéciaux devraient être mis en place pour traiter les enjeux émergents.

#### **Efficacité des travaux des comités (point 3.5)**

81. Les délégations ont étudié chacune des six propositions en la matière.
- Examiner la façon dont les rapports du Codex sont élaborés et l'utilisation qui est faite des enregistrements audio existants (point 3.5.1)
82. Le Secrétariat du Codex a expliqué que des rapports écrits continueraient à être élaborés conformément à l'article X du Règlement intérieur pour consigner le déroulement des réunions. La proposition du Secrétariat consisterait à compléter ces rapports courts et axés sur les résultats par un enregistrement audio de l'ensemble des débats afin de réduire les frais de traduction, de faire gagner du temps au Secrétariat et de répondre au besoin des lecteurs n'ayant pas pu assister à une réunion d'avoir un meilleur aperçu des débats. Le Secrétariat a fait remarquer que des enregistrements audio des sessions de la Commission et du Comité exécutif étaient publiés sur le site Internet du Codex mais que l'utilisation qui en était faite et, plus généralement, l'intérêt que suscitent ces enregistrements audio devaient être étudiés.
83. Les délégations ont formulé les observations suivantes :
- les rapports, sous leur forme actuelle, sont généralement d'une grande qualité et contiennent des informations suffisantes ; ils sont très importants pour préparer les réunions, car ils récapitulent les aspects essentiels des débats et sont utiles aux membres qui n'ont pas pu assister aux réunions ;
  - il est important que les rapports ne se concentrent pas uniquement sur les conclusions mais reflètent aussi la teneur des débats ;
  - le fait de raccourcir davantage les rapports ne libérerait pas nécessairement du temps pour les débats ;

<sup>9</sup> <http://www.fao.org/docrep/018/i3281e/i3281e.pdf>

- bien que les rapports puissent être raccourcis pour réduire la charge de travail générée par les réunions des comités, ils devraient rester compréhensibles pour les parties prenantes du Codex afin de garantir la transparence des procédures du Codex ;
- les rapports ont évolué au fil du temps ; sous leur forme actuelle, ils sont conformes à l'article X.1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, qui prévoit : « [...] *un rapport contenant ses opinions, recommandations et décisions, y compris l'opinion de la minorité lorsque cela est demandé* » ;
- écouter des enregistrements audio bruts prend beaucoup de temps ; si ces enregistrements sont mis en place, ils devraient être édités, faciles à utiliser et accessibles, en particulier pour les pays en développement ;
- les enregistrements audio pourraient entraîner des frais supplémentaires, poser des problèmes d'ordre juridique et altérer la dynamique des débats, notamment la recherche du consensus ;
- les enregistrements audio pourraient compléter les rapports écrits sans les remplacer et aider à mieux comprendre les débats ;
- les réunions des comités du Codex ont le statut de réunions intergouvernementales de la FAO et de l'OMS. En tant que telles, elles jouissent de privilèges et d'immunités qui garantissent leur indépendance et leur nature intergouvernementale. Les exigences dérivant de la réglementation nationale de chaque pays, notamment en matière de droits de propriété intellectuelle, de respect de la vie privée et de sécurité informatique, pourraient soulever des questions qui devraient être résolues d'une manière qui tienne compte du statut des réunions du Codex ;
- les enregistrements audio peuvent influencer la nature des débats, avoir une incidence sur le processus de recherche du consensus et compliquer le processus, sans pour autant augmenter nécessairement sa transparence ;
- il conviendrait également d'étudier la possibilité de procéder à des enregistrements vidéo des conférences ;
- le fait qu'actuellement le nom des délégations ne soit pas indiqué dans le rapport constitue un manque de transparence.

Simplifier la procédure actuelle en huit étapes pour la ramener à cinq étapes seulement (point 3.5.2)

84. Le Secrétariat a déclaré que les procédures actuelles, c'est-à-dire la procédure à huit étapes et la procédure accélérée, étaient complexes et difficiles à comprendre et qu'il n'y aurait rien à perdre à les simplifier pour en faire une procédure à cinq étapes : les nouveaux travaux seraient approuvés lors de l'étape 1, puis un avant-projet serait élaboré à l'étape 2 avant d'être soumis à un premier cycle d'observations à l'étape 3 et de faire l'objet de discussions à l'étape 4. Si un remaniement était nécessaire, les travaux pourraient être renvoyés à l'étape 2 ; dans le cas contraire, la norme serait transmise à la Commission pour son adoption finale lors de l'étape 5.
85. Le Secrétariat a souligné que la complexité des procédures rendait plus difficile la contribution au Codex pour les nouveaux participants et qu'il existait même aujourd'hui une certaine confusion au sein du Codex sur la différence entre la « procédure accélérée » (procédure à cinq étapes s'achevant à l'étape 5A) et l'adoption de normes à l'étape 5/8, en omettant les étapes 6 et 7, la première étant rarement utilisée.
86. Le représentant de l'OMS a par ailleurs précisé que la Commission du Codex et ses organes subsidiaires avaient la possibilité de ne pas placer toutes les sections d'un projet de norme à la même étape de la procédure, notamment de ne pas faire passer une section de texte à l'étape suivante ou de la renvoyer à une étape précédente. Il a souligné que ces possibilités, associées à celle de distinguer certaines parties de texte en les plaçant entre crochets, donnaient une grande flexibilité au processus d'élaboration de normes du Codex. Selon lui, l'élimination des étapes 6 et 7, dont la mise en œuvre était équivalente à un retour aux étapes 3 et 4, ne nuirait en rien à l'ouverture, à la transparence et à la représentativité du Codex.
87. Les délégations ont formulé les observations suivantes :
- lors de l'élaboration d'une norme, les pays veulent souvent que le processus avance rapidement mais il est parfois préférable d'aller moins vite afin de donner à tous les pays la possibilité d'apporter leur contribution ;
  - il semblerait qu'il n'y ait rien à gagner à adopter une procédure simplifiée et que celle-ci ne soit pas bien différente de la procédure actuelle, qui a l'avantage de permettre de prendre plus de temps pour étudier certaines questions fondamentales non résolues ayant besoin d'être davantage débattues ou de prendre des décisions plus rapidement ;

- une plus grande attention pourrait être accordée à la rédaction initiale des documents de travail, ce qui réduirait le besoin de remaniement au cours de la procédure d'élaboration des normes ;
- en cas de simplification de la procédure, des règles claires devaient être établies en ce qui concerne la mise entre crochets des sections de texte renvoyées à une étape précédente pour être remaniées, faute de quoi le processus risquerait de s'éterniser ;
- il est nécessaire de poursuivre la réflexion avant d'envisager une simplification de la procédure ; il serait judicieux d'examiner les procédures d'élaboration des normes suivies dans le passé et de déterminer si un résultat différent aurait été obtenu en mettant en œuvre une procédure à cinq étapes ;
- le système actuel prévoyant que la norme soit adoptée à l'étape 5/8 ou à l'étape 8 laisse aux comités une marge de manœuvre pour les négociations et plus de flexibilité dans la gestion de leur ordre du jour ; il permet également d'avoir des débats plus approfondis avant de soumettre un document pour adoption ;
- actuellement, les normes sont le plus souvent adoptées à l'étape 5/8. Il serait possible de faire de l'adoption des normes à cette étape la règle générale, tout en conservant la possibilité d'étendre la procédure aux étapes 6 et 7 si nécessaire.

88. Le représentant de l'OMS a par ailleurs déclaré que la procédure actuelle à huit étapes était nécessaire dans les années 1960, lorsqu'il n'y avait ni télécopie ni Internet et que seules la transmission de documents par voie postale et les réunions physiques des comités, qui prenaient beaucoup de temps, permettaient les échanges et les consultations entre les membres. Il a ajouté qu'aujourd'hui, grâce à la rapidité de transmission des documents publiés sur des sites web ou envoyés par courrier électronique et à l'utilisation de groupes de travail physiques et électroniques convoqués avant l'étape 3 ou à l'étape 4, les pays membres étaient bien plus en mesure d'analyser les textes en cours d'élaboration et d'interagir les uns avec les autres et que, pour ces raisons, les étapes 6 et 7, devenues obsolètes, étaient en fait bien souvent omises. Il a suggéré qu'une autre manière de simplifier la procédure serait d'éliminer la procédure accélérée, qui était rarement utilisée et n'avait pas toujours eu pour effet d'accélérer l'élaboration des normes par rapport à la procédure normale.

89. La représentante de la FAO a fait écho aux préoccupations déjà soulevées par plusieurs délégations quant au risque de rouvrir des sujets ayant fait l'objet d'un consensus lors du renvoi de normes à une étape précédente de la procédure. Il s'agit en effet d'un risque réel qui s'est déjà présenté dans le passé, comme l'a souligné le Secrétariat ; pour y faire face, il importe que les rapports des comités délimitent clairement ce qui doit être redébatu.

Continuer à rechercher le consensus et étudier dans quelle mesure un recours au vote pourrait aider le Codex en cas de blocage sans pour autant entraîner de divisions (point 3.5.3)

90. Le Secrétariat a introduit ce point en déclarant qu'il était clair que les décisions prises dans le cadre du Codex devaient, autant que possible, avoir fait l'objet d'un consensus, en employant pour cela tous les outils possibles, tels que l'intervention d'un facilitateur ou la médiation, et en restant ouvert à toute nouvelle manière de parvenir au consensus. À ce sujet, il a rappelé que, lors de débats antérieurs sur la définition du consensus, il avait été considéré que la tâche de rechercher le consensus incombait en premier lieu aux présidents des comités du Codex et qu'une définition stricte de la notion de consensus pourrait porter atteinte à la flexibilité dont jouissent les présidents de comités dans la gestion des débats. Le Secrétariat a déclaré que des ateliers réunissant les présidents du Codex continuaient à être organisés et qu'ils semblaient utiles pour assurer une application équivalente des règles et des directives tout en laissant la place à une certaine souplesse, nécessaire étant donné les disparités existant entre les comités du Codex.

91. Le Secrétariat a fait remarquer que le recours au vote était très rare au sein du Codex. Les votes qui ont eu lieu dans le passé ont généralement été perçus comme une source de divisions, bien qu'ils fassent en fait partie du processus démocratique du Codex, tel que prévu par le Règlement intérieur. Il a déclaré que la question s'était posée de savoir dans quelle mesure, sous quelles conditions et selon quelles modalités le recours au vote pourrait contribuer à faire avancer le processus dans les situations de blocage. Il a souligné que le fait de débattre de manière répétée au sein du Codex de points sur lesquels il existait des divergences d'opinion en vue de parvenir à un consensus était très coûteux et empêchait la Commission de se consacrer à d'autres points, et que les membres avaient parfois des intérêts divergents sur ces questions. Le Secrétariat a ajouté que l'une des solutions proposées était que le Comité exécutif (ou le Conseil d'administration) puisse recommander un recours au vote lorsqu'une situation de blocage se présentait et que toutes les tentatives de parvenir au consensus avaient échoué. Enfin, le Secrétariat a fait remarquer que le Codex œuvrait à la création de biens publics mondiaux, qui n'ont d'utilité que s'ils recueillent l'adhésion massive des membres, et que le recours au vote devait donc n'avoir lieu qu'en dernier recours.

92. Les délégations ont formulé les observations suivantes :

- le consensus est une valeur centrale du Codex et les décisions devraient être prises autant que possible de cette manière ; le Codex devrait toujours s'efforcer de parvenir au consensus ;
- étant donné son statut d'organe de normalisation internationale, le Codex devrait travailler sur la base du consensus ; si nous voulons que les normes du Codex puissent être appliquées partout, elles devraient être acceptées par tous ;
- le recours au vote pour adopter des normes et textes apparentés ne devrait avoir lieu qu'en dernier ressort et devrait être pleinement justifié et prévisible (c'est-à-dire qu'il doit être clairement établi dans quelles circonstances et sous quelles conditions un vote aura lieu). Le vote devrait avoir lieu à la majorité qualifiée des deux tiers, conformément aux procédures de vote en vigueur au sein de l'OIE et de la CIPV ; ainsi, les membres considéreront le recours au vote comme faisant partie du processus démocratique du Codex plutôt que comme une source de divisions ;
- les procédures appliquées au Codex et celles en vigueur à l'OIE et à la CIPV diffèrent en de nombreux points ; dans certaines organisations internationales, la règle de la majorité qualifiée des deux tiers est réservée au vote des textes constitutifs et des accords juridiquement contraignants ;
- le Codex a rarement eu recours au vote et personne n'aimerait inverser cette tendance ; si un vote est nécessaire, il devrait continuer à avoir lieu à la majorité simple, car toute modification des modalités de vote actuelles aurait une incidence négative sur la représentativité du processus du Codex et sur son efficacité ;
- nous devons continuer à travailler avec les présidents des comités du Codex sur les différentes approches utilisées dans les comités pour faciliter l'obtention du consensus ;
- le CCLAC, à sa 18<sup>e</sup> session, a débattu du recours au vote et s'est prononcé contre la modification des règles figurant dans le Manuel de procédure<sup>10</sup> ;
- en principe, le recours au vote n'est pas nécessaire ; toutefois, il pourrait être utile d'établir clairement les critères déterminant dans quelles circonstances et selon quelles modalités un vote aurait lieu afin d'éviter que celui-ci soit source de divisions et d'encourager la transparence et la représentativité du processus décisionnel du Codex ;
- il conviendrait d'examiner quelle est l'incidence des réserves sur le processus décisionnel du Codex ;
- il serait naïf d'imaginer que le recours au vote puisse ne pas être source de divisions ou que la règle de la majorité qualifiée des deux tiers puisse réduire les blocages ; l'application de cette règle pourrait augmenter le recours au vote, en particulier lorsque certaines parties ont intérêt à bloquer une décision ;
- le fossé actuel entre les décisions prises sur la base du consensus (officiellement approuvées par 100 % des membres) et celles adoptées à la suite d'un vote à la majorité simple (approuvées par seulement 50 % des membres), en particulier dans les cas litigieux, est très difficile à justifier ; exiger une majorité qualifiée serait un compromis logique ;
- le recours au vote est la norme pour prendre des décisions démocratiques ; renforcer la procédure de vote permettrait au Codex de ne pas rester bloqué sur les questions litigieuses, notamment lorsque les objections formulées ne reposent pas sur des considérations scientifiques ;
- le fait qu'une organisation débatte du recours au vote est le signe qu'elle est saine et va de l'avant ; le changement des modalités de vote pour passer de la majorité simple à la majorité qualifiée devrait avoir pour effet d'encourager la recherche du consensus, étant donné que ceux qui proposent une norme auraient tendance à faire plus d'efforts pour trouver un compromis acceptable afin d'éviter le risque de perdre un vote à cause d'une minorité de blocage ;
- le vote ne devrait être utilisé que pour les élections et non pour l'adoption de normes ;
- le recours au vote est exceptionnel au sein du Codex et le consensus beaucoup plus fréquent. Toutefois, si le consensus est forcé, il peut créer un plus grand malaise que le recours au vote. Le Codex doit s'efforcer davantage de parvenir à un consensus réel ;
- la recherche active du consensus est un élément essentiel des travaux du Codex. L'Objectif stratégique n° 4, en particulier l'activité 4.2.2, vise à améliorer ce point en travaillant avec les présidents des groupes de travail et des comités. Si nécessaire, des orientations supplémentaires pourraient être élaborées.

---

<sup>10</sup> [REP13/LAC](#).

- le consensus et les mécanismes de vote ont fait l'objet de discussions approfondies au sein du Codex et un accord a déjà été trouvé sur ces questions ; il n'est donc pas nécessaire de rouvrir le débat ;
- la modification des procédures de vote au sein du Codex est une question qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions et l'intérêt de rouvrir le débat est tout sauf évident. En 2009 et 2012 par exemple, la Commission et le CCGP avaient examiné cette question en détail et décidé de conserver les procédures actuelles et de se concentrer plutôt sur les mesures permettant d'obtenir le consensus.

Étudier les moyens de parvenir à une distribution géographique plus équitable des pays présidant les comités sans entraver le processus de normalisation (3.5.4)

93. Le Secrétariat a expliqué qu'un système de rotation donnerait à un plus grand nombre de pays la possibilité d'accueillir et de présider un comité, mais que l'accueil efficace d'un comité exigeait à la fois des ressources et une expérience importantes. S'il devait être imposé une limite stricte au nombre d'années ou de sessions pendant lesquelles un même pays pouvait accueillir un comité donné, il conviendrait de mettre en place des mécanismes à même de garantir une transmission sans heurts des responsabilités. Une autre possibilité intéressante à explorer serait d'introduire des mécanismes stables d'accueil conjoint ou de coprésidence.
94. Le Secrétariat a également demandé au Comité de réfléchir à l'efficacité des orientations données aux pays hôtes sur la manière de choisir le président d'un comité ou d'un groupe spécial.
95. Les délégations ont formulé les observations suivantes :
- les expériences d'accueil conjoint sont variées et des mécanismes d'accueil conjoint plus stables pourraient être explorés ;
  - l'accueil conjoint est un exercice qui nécessite des ressources importantes et les investissements que les pays consacrent à l'accueil conjoint devraient avoir des répercussions à plus long terme et servir pour plus d'une réunion ;
  - le choix des pays hôtes a parfois été sujet à controverses et a nécessité un vote ;
  - un appui au principe de rotation des pays hôtes a été exprimé, à condition que le choix du nouveau pays hôte intervienne au moins 2-3 ans à l'avance, afin de laisser la possibilité à celui-ci de se former auprès du pays hôte précédent ;
  - l'accueil conjoint devrait s'appliquer à deux sessions consécutives au moins, afin de permettre un accueil efficace et efficient des réunions du Codex ;
  - les responsabilités de l'accueil conjoint diffèrent de celles qu'implique l'accueil d'une session, mais les expériences d'accueil conjoint pourraient préparer un pays à endosser de futures responsabilités de pays hôte ;
  - une proposition similaire ayant déjà été débattue au sein du Comité exécutif en 2008, il serait souhaitable que le Comité prenne connaissance de ces discussions ;
  - la rotation des pays hôtes est peut-être plus adaptée pour les comités s'occupant de produits que pour les comités horizontaux, lesquels bénéficient davantage d'une longue expérience du pays hôte sur le sujet concerné ;
  - le problème que poserait une rotation des pays hôtes assortie d'une limite stricte de durée pourrait rester théorique, car les pays hôtes actuels ont parfois eu du mal à trouver des pays disposant de ressources suffisantes pour accueillir conjointement ne serait-ce qu'une seule réunion ;
  - la pratique de l'accueil conjoint est globalement très positive, car elle rapproche les travaux du Codex des régions concernées, accroît leur visibilité et fait remonter le Codex dans l'ordre des priorités politiques ; elle renforce également la coopération et le partage d'expériences entre les pays ;
  - les bénéfices de l'accueil conjoint incluent la participation accrue des pays de la région concernée aux réunions ;
  - cette pratique présente un intérêt clair en termes de renforcement des capacités des pays en développement qui s'engagent en tant que pays d'accueil conjoint, et un mécanisme d'accueil conjoint plus stable permettrait peut-être de mettre encore davantage à profit l'expérience accumulée et les procédures mises en place dans le cadre du mécanisme d'accueil conjoint ;
  - le renforcement de la pratique de l'accueil conjoint, y compris pour la Commission et le Comité exécutif, est le moyen le plus simple d'aller de l'avant ;
  - la proposition relative au choix des présidents est intéressante mais il convient de vérifier sa faisabilité, car le choix du président est une prérogative du pays hôte.

96. La représentante de la FAO a noté la richesse des perspectives qui découlent des interventions des délégués sur la question de l'accueil conjoint. Elle a souligné que deux considérations bien distinctes semblaient émerger quant aux incidences positives de l'accueil conjoint. Premièrement, les observations d'un certain nombre de délégations mettaient en avant la forte valeur ajoutée en termes de « renforcement des capacités » que le mécanisme d'accueil conjoint a présentée jusqu'à ce jour. Deuxièmement, il était question du bénéfice potentiel qu'apporterait un nouveau mécanisme d'accueil conjoint plus stable offrant la possibilité aux pays ayant progressé dans leur engagement au sein du Codex d'y jouer un rôle plus important. Ces mécanismes d'accueil conjoint stables pourraient être de nature à corriger certaines des inefficacités constatées par le passé et à éviter les perturbations considérées par certains délégués comme inhérentes à la proposition de rotation des pays hôtes. Elle s'est réjouie de la poursuite des discussions sur ce sujet.
97. Le représentant de l'OMS a attiré l'attention du Comité sur les conséquences que les mécanismes d'accueil conjoint appliqués à une seule réunion pouvaient avoir sur la participation des pays membres à une réunion du Codex. Lorsqu'une réunion était organisée dans un pays sans expérience en matière d'accueil des sessions du Codex, la lettre d'invitation avait tendance à être envoyée aux délégués plus tard que d'habitude par le Secrétariat du Codex, du fait de la nécessaire obtention des autorisations diplomatiques et protocolaires. La délivrance en temps voulu des visas par le pays où se tenait la réunion dépendait de la familiarité du ministère des affaires étrangères et des services consulaires du pays avec cet exercice, ainsi que de la présence d'une ambassade ou d'un consulat du pays en question dans les capitales de tous les autres pays membres du Codex. À l'occasion de l'organisation des réunions du Fonds fiduciaire du Codex, l'OMS avait connu un certain nombre de situations où des délégués n'avaient pas pu participer aux sessions du Codex en raison de l'incapacité du pays accueillant la réunion de délivrer un visa dans les délais.

#### Examen de l'efficacité des groupes de travail (3.5.5)

98. Le Secrétariat du Codex a rappelé qu'à l'heure actuelle, plus de 50 groupes de travail électroniques fonctionnaient en parallèle et qu'il serait utile d'examiner leur efficacité et leur fonctionnement ; il a aussi rappelé la nécessité de réviser les Lignes directrices sur les groupes de travail physiques et les Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques figurant dans le Manuel de procédure. Le Secrétariat a fait observer que l'Inde avait déjà préparé une analyse de l'efficacité des groupes de travail électroniques ainsi qu'un projet de révision des Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques, présenté à l'annexe 1 du document [CX/GP 15/29/6-Add.2](#).
99. La délégation de l'Inde a présenté son analyse, qui soulignait que les groupes de travail électroniques avaient joué un rôle important en réduisant la charge de travail des sessions plénières du Codex et traité un large éventail de sujets. Bien que le nombre de groupes de travail électroniques ait continué de croître au fil des années, l'analyse montrait que la participation des pays en développement était très faible (13,3 % en 2013), soit bien inférieure à celle des pays développés (65,2 %) et même des observateurs (21,3 %). À la lumière de ces résultats, l'Inde avait préparé le projet de révision, qui visait à renforcer la participation des pays en développement et à rendre les groupes de travail électroniques plus représentatifs.
100. Les délégations ont formulé les observations suivantes :
- les groupes de travail électroniques et physiques ont fonctionné de manière satisfaisante et aidé le Codex à progresser, mais des améliorations sont encore possibles ;
  - les groupes de travail électroniques sont souvent la seule solution pour travailler efficacement ; toutefois, la charge de travail qu'ils génèrent est considérable et il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur la manière dont ces groupes peuvent accroître leur efficacité et renforcer la participation de tous, en identifiant par exemple les technologies qui pourraient permettre la tenue d'un groupe de travail électronique en temps réel dans toutes les langues de travail ;
  - l'établissement de groupes de travail électroniques n'est pas toujours indispensable et les comités devraient définir des priorités dans les travaux ;
  - de nombreux pays ne participent pas aux groupes de travail électroniques en raison de la barrière de la langue ou parce qu'ils ne disposent pas de suffisamment d'experts ;
  - les causes de la faible participation des pays en développement aux groupes de travail électroniques devraient être examinées de manière plus approfondie, à l'aide par exemple d'un questionnaire identifiant les problèmes rencontrés et les obstacles à la participation ;
  - les groupes de travail électroniques sont un mécanisme utile pour partager les tâches, mais il est important que les pays identifient les participants les plus qualifiés ;
  - les groupes de travail physiques n'utilisent pas toujours toutes les langues de travail et devraient être fortement encouragés à le faire dans le but d'améliorer la représentativité ;

- il n'est pas toujours efficace pour un groupe de travail électronique de fonctionner dans toutes les langues du Codex, car les conséquences sont très lourdes en termes de coûts ; en outre, cela compliquerait la participation d'un grand nombre de membres du Codex qui s'expriment dans d'autres langues, puisque ceux-ci seraient toujours obligés de travailler en quatre langues s'ils acceptaient de présider un groupe de travail ;
- à sa 19<sup>e</sup> session, le CCLAC a débattu de la possibilité d'utiliser une plateforme électronique qui pourrait rendre le fonctionnement des groupes de travail électroniques plus dynamique et participatif ([REP15/LAC](#), par. 117-124) ;
- le nombre croissant de groupes de travail pose des problèmes de participation à tous les pays (développés et en développement) ; il pourrait être envisagé de plafonner le nombre de groupes de travail ;
- le fait de confier l'élaboration d'un projet de document à un petit groupe de pays, plutôt qu'à un groupe de travail, pourrait assurer une meilleure utilisation et efficacité des ressources ;

Envisager d'examiner la façon dont différents comités utilisent, dans la pratique, les cadres d'analyse des risques et définir des pistes d'amélioration (point 3.5.6)

101. La représentante de la FAO a expliqué que les secrétariats des organismes d'experts de la FAO et de l'OMS – le JECFA, les JEMRA, les JMPR et les JEMNU – étaient rattachés à des divisions différentes de la FAO. Toutefois, le nouveau Cadre stratégique de la FAO les rassemble dans un seul et même produit de l'Objectif stratégique n° 4 à des fins de planification du travail et de dotation budgétaire. Cela a renforcé la capacité de la FAO à avoir une vue d'ensemble des différents organismes d'experts. Toutefois, ils présentent tout de même des différences quant à leur mode de fonctionnement et à la manière dont leurs secrétariats interagissent avec les comités du Codex concernés. Il s'agit là d'une occasion de favoriser un apprentissage mutuel et d'harmoniser, s'il y a lieu, les différentes méthodes employées en privilégiant celles donnant les meilleurs résultats.
102. La représentante de l'OMS a indiqué que des efforts avaient été entrepris ces dernières années pour harmoniser les principes d'analyse des risques appliqués par les différents comités, mais qu'il était nécessaire de poursuivre les travaux et qu'un examen pourrait être mené.

**Bilan de la FAO/l'OMS sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation sur la fourniture d'avis scientifiques**

103. La représentante de la FAO a présenté le document [CX/GP 15/29/6-Add.1](#) en précisant qu'il indiquait l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation de 2002 relatives principalement au programme d'avis scientifiques de la FAO/l'OMS (recommandations 32 à 42). Elle a expliqué que bien que ces informations ne soient pas directement utiles aux débats sur la gestion des travaux du Codex, le document avait été préparé à titre indicatif étant donné l'intérêt que les membres du Codex portent à cette question.
104. La représentante de la FAO a reconnu que bien que la FAO/l'OMS fassent rapport chaque année à la Commission sur le programme conjoint d'avis scientifiques, les contraintes de temps obligeaient à présenter des livrables à la hâte, sans pouvoir aborder les questions liées au maintien de la qualité et de la crédibilité du programme et aux efforts entrepris pour moderniser et adapter de manière proactive les processus et pour procéder à une harmonisation, s'il y a lieu, entre les organismes d'experts. La représentante a déclaré que la FAO/l'OMS veilleraient à mieux communiquer avec les membres du Codex sur ces questions à l'avenir, et ce dès la prochaine session de la Commission.
105. La représentante a souligné que l'engagement de la FAO/l'OMS à améliorer de façon continue le programme d'avis scientifiques était assez ancien, comme en témoigne le document [CX/GP 15/29/6-Add. 1](#), qui décrit succinctement les mesures prises à la suite de la recommandation de la Commission, à sa 24<sup>e</sup> session, « d'examiner le statut et les procédures des organes d'experts [pour] améliorer la qualité, la quantité et la ponctualité des avis scientifiques ». Ce document présente également l'état d'avancement d'un certain nombre d'autres questions soulevées par l'Évaluation, telles que le fonctionnement du JEMRA, l'allocation des ressources destinées à financer le programme d'avis scientifiques ou la disponibilité des données utilisées aux fins de l'évaluation des risques.
106. La représentante de l'OMS a souligné que des efforts avaient été faits pour augmenter la transparence et renforcer l'indépendance par le biais d'une amélioration du processus de déclaration d'intérêt. Un travail de mise à jour et d'harmonisation des méthodologies employées en matière d'évaluation des risques est en cours, ainsi qu'une amélioration de la collecte de données en vue de procéder à une évaluation affinée de l'exposition.

107. Une délégation s'est inquiétée des différences entre les niveaux de protection appliqués par chaque pays. Une autre délégation a souligné qu'il était important de disposer d'avis scientifiques internationaux indépendants et a exprimé sa préoccupation face au manque chronique de fonds destinés à cette fin ; elle a recommandé d'examiner plus attentivement le programme actuel en vue de le moderniser ou de le réformer.
108. La représentante de l'OMS a répondu qu'il pouvait y avoir des différences entre les niveaux de protection appliqués par chaque pays en raison de spécificités géographiques, mais que cela montrait néanmoins qu'il était important d'harmoniser les méthodologies employées en matière d'évaluation des risques. En ce qui concerne les processus de fourniture d'avis scientifiques, il a été possible d'en améliorer l'efficacité grâce à la mise en place de groupes de travail virtuels et à l'utilisation d'outils électroniques. Elle s'est inquiétée du chevauchement des activités des organes nationaux, sous-régionaux et internationaux chargés de l'évaluation des risques et a souligné que des efforts devaient être entrepris pour réduire ces chevauchements et renforcer la collaboration.
109. En réponse aux préoccupations de la Tanzanie sur le manque d'experts africains dans le répertoire des organismes d'experts, la représentante de l'OMS a donné au Comité des informations sur la procédure d'appel public à candidatures qui est mise en œuvre pour établir ces répertoires. Elle a annoncé que le répertoire du JECFA/OMS serait mis à jour cette année et que l'avis d'appel à candidatures serait publié prochainement. Elle a invité les délégués à aider le programme à diffuser ces informations en relayant largement l'avis, notamment auprès de la communauté universitaire, et en incitant et en aidant les experts à y répondre.

**AUTRES QUESTIONS (Point 7 de l'ordre du jour)**

110. Le Comité a noté qu'aucune autre question n'avait été soulevée.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 8 de l'ordre du jour)**

111. Le Comité a noté que la date de sa 30<sup>e</sup> session dépendrait de ce que déciderait la Commission à sa 38<sup>e</sup> session.

## RÉSUMÉ DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

SUJET	SUITE À DONNER PAR	RÉFÉRENCE (REP15/GP)
<b>Amendements au Manuel de procédure</b>		
Mandat du Comité du Codex sur les principes généraux	Les gouvernements, la CCA à sa 38 <sup>e</sup> session	Par. 41 et Annexe III
Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés	Les gouvernements, la CCA à sa 38 <sup>e</sup> session	Par. 49 et Annexe IV
<b>Autres sujets</b>		
Cohérence des textes relatifs à l'analyse des risques des comités concernés	Le CCGP à sa 30 <sup>e</sup> session	Par. 12
Gestion des travaux du codex et fonctionnement du Comité exécutif	La CCA à sa 38 <sup>e</sup> session, le Comité exécutif à sa 70 <sup>e</sup> session	Par. 12

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**Chairperson/Président/Presidenta**

**Prof Michel THIBIER**

Président CCGP

Secrétariat Général des Affaires Européennes (SGAE)

Secteur AGRAP

68, rue de Bellechasse

75700 Paris

Tel: + 33 1 44 87 16 03

Email: [sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr](mailto:sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr)

**ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA**

**Mr Sami KOLLI**

Directeur

Ministère du commerce

Cité Zerhouni Mokhtar El Mohammadia

16000 Alger

Tel: 00213 21 89 05 89

Email: [kolli@mincommerce.gov.dz](mailto:kolli@mincommerce.gov.dz)

**Mr Mohammed SI YOUCEF**

Directeur d'Etude

Ministère de l'enseignement supérieur et de la  
recherche scientifique

12 Rue Ahcen Outaleb Ben Aknoun Alger

16306 Alger

Tel: (+213) 21 91 41 20

Email: [dgemsiyoucef@hotmail.com](mailto:dgemsiyoucef@hotmail.com)

**ANGOLA**

**Dr Maria Antónia SANAZENGE**

2<sup>a</sup> Vice-Présidente do Codex

Codex-Angola/Ministério da Saúde

Instituto Nacional de Saúde Pública

Rua Amilcar Cabral, Instituto Nacional de saúde

Pública

Luanda

Tel: +244 923 65 36 95

Email: [sanazenge@hotmail.com](mailto:sanazenge@hotmail.com)

**Dr Filomena GOMES DA SILVA**

Directora

Ministério da Saúde

Instituto Nacional da Saúde Pública

Rua Amilcar Cabral, Instituto nacional de Saúde

Pública

Luanda

Tel: +244 929 40 29 02

Email: [filomenasantos18@gmail.com](mailto:filomenasantos18@gmail.com)

**Mrs Siona SARDINHA**

Chargée des Affaires économiques

Ambassade d'Angola en France

Affaires économiques

19 avenue Foch

75116 Paris

Tel: +(0)1 45 01 58 20

Email: [celiatambu@gmail.com](mailto:celiatambu@gmail.com)

**ARGENTINA - ARGENTINE**

**Ing Gabriela Alejandra CATALANI**

Punto Focal de Codex

Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca

Dirección Nacional de Relaciones Agroalimentarias  
Internacionales

Azopardo 1025. Piso 11, oficina 5/6

1107 ADQ Ciudad Autonoma de Buenos Aires

Tel: + 54 11 43636290

Email: [gcatal@minagri.gob.ar](mailto:gcatal@minagri.gob.ar)

**AUSTRALIA - AUSTRALIE**

**Mrs Ann BACKHOUSE**

Director, Codex International Standards

Exports Division

Department of Agriculture

GPO Box 858

ACT 2601 Canberra

Tel: +61 2 6242 5692

Email: [ann.backhouse@agriculture.gov.au](mailto:ann.backhouse@agriculture.gov.au)

**AUSTRIA - AUTRICHE**

**Dr Erhard HÖBAUS**

Head of Division

Federal Ministry of Agriculture and Forestry,

Environment and Water Management

Stubenring 12

1010 Vienna

Tel: +43 (1) 71100 2855

Email: [erhard.hoebaus@bmlfuw.gv.at](mailto:erhard.hoebaus@bmlfuw.gv.at)

**BELARUS - BÉLARUS - BELARÚS**

**Mrs Natalia TSEMBOREVITCH**

Leading researcher

Republican Unitary Enterprise «Scientific-Practical

Centre of Hygiene» of the Ministry of Health

Laboratory of Population Food Status Assessment

8 Academicheskaya str.

220141 Minsk

Tel: +375 172 84 13 81

Email: [tse.natasha@yandex.ru](mailto:tse.natasha@yandex.ru)

**BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA****Mr Carl BERTHOT**

General Advisor  
 FPS Health, Food Chain Safety and Environment  
 Food, Feed and other Consumption Products  
 Place Victor Horta, 40 boîte 10  
 1060 Bruxelles  
 Tel: +3225247369  
 Email: [codex.be@health.belgium.be](mailto:codex.be@health.belgium.be)

**BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL****Mr Roberto DORING**

Conseiller  
 Ambassade du Brésil en France  
 34, Cours Albert 1<sup>er</sup>  
 75008 Paris  
 Tel: +33 1 45 61 63 07  
 Email: [roberto.doring@bresil.org](mailto:roberto.doring@bresil.org)

**Ms Denise RESENDE**

General Manager of Food  
 Brazilian Health Surveillance Agency- Anvisa  
 General Manager of Food  
 SIA Trecho 5, Área Especial 57, Bl. D, 2<sup>o</sup> andar, 71205-050  
 Brasília  
 Tel: +5561 3462 4194  
 Email: [denise.resende@anvisa.gov.br](mailto:denise.resende@anvisa.gov.br)

**Mr Rogério SILVA**

Coordinator for Codex Alimentarius Matters  
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Edifício Sede, Sala 349  
 70.043-900 Brasília  
 Tel: +55 61 3218-2416  
 Email: [rogerio.silva@agricultura.gov.br](mailto:rogerio.silva@agricultura.gov.br)

**Ms Bianca ZIMON**

Health Regulation Expert  
 Brazilian Health Surveillance Agency – ANVISA  
 SIA Trecho 5, Área Especial 57,  
 Bloco D, 2<sup>o</sup> andar  
 71.205-050 Brasília  
 Tel: +55 (61) 3462 6894  
 Email: [bianca.tito@anvisa.gov.br](mailto:bianca.tito@anvisa.gov.br)

**BULGARIA - BULGARIE****Dr Galya KOSTADINOVA**

Head of department "Food safety"  
 Ministry of Agriculture and Food  
 Policies on agri-food chain directorate  
 Sofia Blvd. "Hristo Botev" 55,  
 1040 Sofia  
 Tel: 00 359 2 985 11 306  
 Email: [GKostadinova@mzh.government.bg](mailto:GKostadinova@mzh.government.bg)

**BURUNDI****Mr Dieudonné NDABARUSHIMANA**

Ambassador  
 Burundi Embassy in Paris  
 Paris  
 10 rue de L'orme 75019 Paris  
 33 Paris  
 Tel: 33145206061  
 Email: [ambabu.paris@orange.fr](mailto:ambabu.paris@orange.fr)

**Dr Dionis NIZIGIYIMANA**

Secrétaire Permanent  
 Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida  
 Avenue Pierre Ngendandumwe  
 BP 18820 Bujumbura  
 Tel: Mobile +257 22 22 55 89  
 Email: [nizigiyimana.dionis@gmail.com](mailto:nizigiyimana.dionis@gmail.com)

**CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA****Mr Theng DIM**

Deputy Director General  
 Ministry of Commerce  
 Cambodia Import-Export Inspection and Fraud  
 Repression Directorate-General  
 #50, Str. 144, Sangkat Phsar Kandal-1, Khan  
 Daunpenh  
 Phnom Penh  
 Tel: +855 12526660  
 Email: [dimtheng@gmail.com](mailto:dimtheng@gmail.com)

**CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN****Mr Booto A Ngon CHARLES**

Directeur Général de l'ANOR, Coordonnateur du  
 CCAFRICA  
 Agence des Normes et de la Qualité  
 Direction Générale  
 B.P :14966  
 Yaoundé  
 Email: [bootoangon@yahoo.fr](mailto:bootoangon@yahoo.fr)

**Mr Seyi Boul IDRIS JOËL**

Membre Groupe Technique CCAFRICA  
 Agence des Normes et de la Qualité  
 Yaoundé  
 Email: [seyiboo99@yahoo.fr](mailto:seyiboo99@yahoo.fr)

**Mr Jean Martin ETOUNDI**

Secrétaire technique CCAFRICA  
 Agence des Normes et de la Qualité  
 B.P :14966  
 Yaoundé  
 Tel: +23777742241  
 Email: [etoundijme@yahoo.fr](mailto:etoundijme@yahoo.fr)

**Mr Ateba POLYCARPE**

Chef de Division du Développement de la Qualité  
 Ministère des Mines, de l'Industrie et du  
 Développement Technologique  
 Division du Développement de la Qualité  
 Ministère des Mines, de l'Industrie et du  
 Développement Technologique. Yaoundé  
 Yaoundé  
 Tel: +237 677 69 72 87  
 Email: [pateba@ymail.com](mailto:pateba@ymail.com)

**Mr Pouedogo POUEDO**

Membre du Comité National Codex  
 Services du Premier Ministre  
 Yaoundé  
 Tel: 00237 699 89 77 33  
 Email: [pouedo@yahoo.com](mailto:pouedo@yahoo.com)

**Mrs Colette WOLIMOUM ÉPSE BOOTO À NGON**

Membre du Groupe Technique du CCAFRICA  
 Ministère de l'Elevage, des Pêches et des  
 Industries Animales  
 Yaoundé  
 Email: [booto25@yahoo.fr](mailto:booto25@yahoo.fr)

**CANADA - CANADÁ****Ms Nancy ING**

Senior Advisor, International, Interagency and Intergovernmental Affairs and Office of the Codex Contact Point for Canada  
Bureau of Policy, Intergovernmental and International Affairs  
Health Canada  
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)  
K1A 0K9 Ottawa  
Tel: 613-941-5163  
Email: [nancy.ing@hc-sc.gc.ca](mailto:nancy.ing@hc-sc.gc.ca)

**Mrs Amélie VEGA**

Senior Policy Analyst – Codex  
Canadian Food Inspection Agency  
1400 Merivale Road, T1-4-301  
K1A 0K9 Ottawa  
Tel: 613-773-6018  
Email: [amelie.vega@inspection.gc.ca](mailto:amelie.vega@inspection.gc.ca)

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC -  
CENTRAFRICAINE, RÉPUBLIQUE  
CENTROAFRICANA, REPÚBLICA****Mr Romain Serge SANA**

Point de Contact Codex  
Comite National du Codex  
Ministere du commerce et de l'industrie  
BP 1988 BANGUI  
Tel: +236 75 05 84 98  
Email: [sromainserge@yahoo.fr](mailto:sromainserge@yahoo.fr)

**CHILE - CHILI****Ms Ana Cristina CANALES**

Asesor  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
DIRECON  
Santiago  
Email: [acanales@direcon.gob.cl](mailto:acanales@direcon.gob.cl)

**CHINA - CHINE****Mr Xuewan XU**

Deputy Division Director  
Development Center of Science and Technology, MOA  
Nongfengdasha, no.96 Dongsanhuannanlu, Chaoyang District, Beijing  
100122 Beijing  
Tel: 86-10-59199375  
Email: [xuxuewan@126.com](mailto:xuxuewan@126.com)

**Mr Guodong LIU**

Vice supervisor  
Guangdong Entry-Exit Inspection And Quarantine Bureau  
66 Huacheng Avenue Zhujiang New Town, Guangzhou, China  
Liaoning Jinzhou  
Tel: 86-20-38290465  
Email: [liugd@gdcqi.gov.cn](mailto:liugd@gdcqi.gov.cn)

**Mr Wenhe CHI**

Section Chief  
Tianjin Entry-Exit Inspection And Quarantine Bureau  
Tianjin Binhai New Area Economic and Technological Development Zone the 2<sup>nd</sup> street 51# Room A1210  
Yantai  
Tel: 86-22-65661962  
Email: [chiwh@tjciq.gov.cn](mailto:chiwh@tjciq.gov.cn)

**Mr Jingyu GU**

Department Director  
National Center for Health Inspection and Supervision,  
Ministry of Health  
No.32 Beisiantiao Jiadaokou,  
Dongcheng District  
100007 Beijing  
Tel: 86-010-84088588  
Email: [Jingyugu@sina.com](mailto:Jingyugu@sina.com)

**Ms Jiongqian PANG**

Principal staff member  
Dept. of Food Safety Standards, Risk Surveillance and Assessment, National Health and Family Planning Commission, P.R. of China  
NO.1 South Road Xizhimenwai Beijing, P.R. of China  
100044 Beijing  
Tel: 86-10-68792403  
Email: [pangjq@nhfpc.gov.cn](mailto:pangjq@nhfpc.gov.cn)

**Mr Zhigang SONG**

Associate Professor/PhD  
Research Centre Of International Inspection And Quarantine Standards And Technical Regulations, AQSIQ  
R909 Sanyuan Mansion, No 18 Xinhedongli,  
Chaoyang District, Beijing China.  
100028 Shandong  
Tel: 86-10-84603871  
Email: [songzhang@263.net](mailto:songzhang@263.net)

**Ms Xiaoyan WANG**

Officer  
Standard Administration of the People's Republic of China  
No.9 Madian Donglu, Haidian District, Beijing, China  
100086 Haian  
Tel: 86-10-82262925  
Email: [wangxy@sac.gov.cn](mailto:wangxy@sac.gov.cn)

**Mr Kui YAO**

Associate professor  
China National Center for Food Safety Risk Assessment  
37 Guangqu Road, Building 2, Chaoyang, Beijing  
Shandong  
Tel: 86-10-52165417  
Email: [yaokui@cfsa.net.cn](mailto:yaokui@cfsa.net.cn)

**Ms Zhe ZHANG**

Assistant Researcher  
China National Center for Food Safety Risk Assessment  
37 Guangqu Road, Building 2, Chaoyang, Beijing  
Shanxi  
Tel: 86-10-52165406  
Email: [zhangzhe@cfsa.net.cn](mailto:zhangzhe@cfsa.net.cn)

**Mr Hongjun ZHANG**

Senior Agronomist/Director  
Insititue for the Control of Agrochemicals, Ministry of Agriculture  
CCPR Secretary Office  
No.18 Maizidian Street, Chaoyang District, Beijing, China  
100125 Beijing  
Tel: 86-10-59194257  
Email: [zhanghongjun@agri.gov.cn](mailto:zhanghongjun@agri.gov.cn)

**COLOMBIA - COLOMBIE****Ing Javier MUÑOZ IBARRA**

Asesor  
Ministerio de Comercio, Industria y Turismo  
Dirección de Regulación  
Calle 28 N° 13 A 15 Piso 3  
Bogotá D.C.  
Tel: 6067676 ext.1205  
Email: [jmunoz@mincit.gov.co](mailto:jmunoz@mincit.gov.co)

**COSTA RICA****Mrs Giannina LAVAGNI BOLANOS**

Ingeniera de Alimentos, Asesor Codex  
Ministerio de Economía, Industria y Comercio  
Departamento Codex  
10216-1000 San José  
Tel: (506) 2549-1494  
Email: [glavagni@meic.go.cr](mailto:glavagni@meic.go.cr)

**CÔTE D'IVOIRE****Mr Brou COMOÉ MARIUS RODRIGUESE**

Président du Conseil d'Administration  
Fédération des Associations de Consommateurs Actifs  
de Côte d'Ivoire (FACACI)  
Immeuble CERISON (Abidjan-Plateau), 3ème étage 10  
BP 1534 Abidjan  
Tel: 20210909  
Email: [micopci@yahoo.fr](mailto:micopci@yahoo.fr)

**Mr Anon BERTIN**

Directeur des Productions Vivrières et de la Sécurité  
Alimentaire  
Point de Contact du Codex Alimentarius  
Ministère de l'Agriculture, Côte d'Ivoire  
BP V82 Abidjan, Plateau  
Immeuble CAISTAB, 5ème étage, Porte 10

**Mrs Behibro PAULE EVELYNE RAISSA**

Sécretaire Générale Adjointe  
Fédération des Associations de Consommateurs Actifs  
de Côte d'Ivoire (FACACI)  
Abidjan  
Tel: 20210909  
Email: [micopci@yahoo.fr](mailto:micopci@yahoo.fr)

**Mrs Kamagate SALY**

Déléguée à l'Information et à l'Education  
Réseau Ivoirien pour la Sécurité Sanitaire des Aliments  
(R.I.S.A)  
Abidjan  
Email: [micopci@yahoo.fr](mailto:micopci@yahoo.fr)

**CUBA****Mr Osvaldo Vladimir PUÑALES SOSA**

Funcionario Especialista en Higiene, Epidemiología y  
Nutrición, Jefe de programa de Prevención y Control  
de las Enfermedades Transmitidas por los Alimentos  
Ministerio de Salud Pública  
Dirección Nacional de Salud Ambiental  
Infanta y Benjumedá,  
Centro Habana  
10200 La Habana  
Tel: 53-7 8330276  
Email: [ovps@infomed.sld.cu](mailto:ovps@infomed.sld.cu)

**Mr Julio SALAZAR GRENOT**

Jefe  
Ministerio de la Agricultura  
Departamento Calidad  
Conill y Esq. Avenida de Independencia  
10400 La Habana  
Tel: 537 8847412  
Email: [dceit@oc.minag.cu](mailto:dceit@oc.minag.cu)

**CZECH REPUBLIC - TCHÈQUE, RÉPUBLIQUE -  
CHECA, REPÚBLICA****Mr Jindrich FIALKA**

Director  
Ministry of Agriculture  
Food Production and Legislation Department  
Tesnov 17  
117 05 Prague 1  
Email: [jindrich.fialka@mze.cz](mailto:jindrich.fialka@mze.cz)

**DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA****Mr Knud ØSTERGAARD**

Head of Division  
Danish Veterinary and Food Administration  
Ministry of Food Agriculture and Fisheries  
Stationsparken 31  
2600 Glostrup  
Tel: +45 7227 6705  
Email: [koe@fvst.dk](mailto:koe@fvst.dk)

**Mrs Jytte KJÆRGAARD**

Head of Section  
Danish Veterinary and Food Administration  
Ministry of Food Agriculture and Fisheries  
Stationsparken 31  
2600 Glostrup  
Tel: +45 7227 6706  
Email: [jk@fvst.dk](mailto:jk@fvst.dk)

**EGYPT - ÉGYPTÉ - EGIPTO****Mrs Reda Mohamed SAYED ISMAIL**

Food standards specialist  
Egyptian Organization for Standardization and  
Quality(EOS)  
General Department of Standards  
16, Tadreeb El-Modarrebeen St., Ameriya,  
Cairo, Egypt  
Tel: (+202) 22845531  
Email: [reda\\_nn\\_mm@yahoo.com](mailto:reda_nn_mm@yahoo.com)

**Dr Wafaa HASSAN**

Head Researcher  
Animal Health Research Institute  
Bacteriology Unit - Reference laboratory for veterinary  
quality control on poultry production  
7 Nadii El Said st, Dokki  
Giza  
Tel: +201117006223  
Email: [fooaaa@live.com](mailto:fooaaa@live.com)

**EL SALVADOR****Ms Mariana GOMEZ**

Directora  
Organismo Salvadoreño de Reglamentación Técnica  
Punto de Contacto Codex Alimentarius  
OSARTEC 1ª calle Poniente  
Final 41,  
Av. norte N° 18, Col. Flor Blanca  
San Salvador  
Tel: +503 2590 5331  
Email: [mgomez@osartec.gob.sv](mailto:mgomez@osartec.gob.sv)

**EQUATORIAL GUINEA - GUINÉE ÉQUATORIALE - GUINEA ECUATORIAL****Mr Salvador BOLEKIA SABA**

Vice-ministre  
Ministère de l'Agriculture et de la Forêt  
Email: [pablondjengmba@yahoo.es](mailto:pablondjengmba@yahoo.es)

**Dr Paul MBA NDJENG**

Chef de la section hygiène alimentaire  
Direction générale de la Santé, Inspections sanitaires et de sécurité des aliments  
Email: [pablondjengmba@yahoo.es](mailto:pablondjengmba@yahoo.es)

**ESTONIA - ESTONIE****Mrs Katrin LÕHMUS**

Chief specialist  
Ministry of Agriculture  
Food Safety Department  
Lai str 39/41  
Tallinn, 15056  
Estonia  
Tel: +3726256509  
Email: [katrin.lohmus@agri.ee](mailto:katrin.lohmus@agri.ee)

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE - UNIÓN EUROPEA****Ms Ella STRICKLAND**

Head of Unit  
European Commission  
Health and Food Safety Directorate-General  
Rue Froissart 101 - Office 02/060  
B-1049 Brussels  
Tel: +32 2 299 30 30  
Email: [ella.strickland@ec.europa.eu](mailto:ella.strickland@ec.europa.eu)

**Mr Carlos ALVAREZ ANTOLINEZ**

Adviser  
European Commission  
Directorate G – Veterinary and International Affairs  
Rue Froissart 101 2/87  
1049 BRUSSELS  
Tel: +32.2.299.4968  
Email: [carlos.alvarez-antolinez@ec.europa.eu](mailto:carlos.alvarez-antolinez@ec.europa.eu)

**Mr Risto HOLMA**

Administrator  
European Commission  
DG SANTE  
Rue Froissart 101  
Brussels  
Tel: +32 229-98683  
Email: [risto.holma@ec.europa.eu](mailto:risto.holma@ec.europa.eu)

**Ms Eva Maria ZAMORA ESCRIBANO**

Deputy Head of Unit  
European Commission  
Health and Food Safety Directorate-General  
Rue Froissart 101 - Office 02/068  
B-1049 Brussels  
Tel: +32 2 299 86 82  
Email: [eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu](mailto:eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu)

**Mr Robert DAUTZENBERG**

Policy Officer  
General Secretariat of the Council of the European Union  
DGB2B  
EUPRESIDENCY  
Email: [robert.dautzenberg@consilium.europa.eu](mailto:robert.dautzenberg@consilium.europa.eu)

**Mrs Raluca IVANESCU**

Policy Officer  
General Secretariat of the Council of the European Union  
DGB2B  
Council of the European Union  
Rue de la Loi 175  
B-1048 Bruxelles, BELGIUM  
Tel: + 32 2 281 3158  
Email: [raluca.ivanescu@consilium.europa.eu](mailto:raluca.ivanescu@consilium.europa.eu)

**FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA****Ms Anne HAIKONEN**

Legislative Councillor  
Ministry of Agriculture and Forestry  
P.O.Box 30  
00023 Government  
Helsinki  
Tel: +358-50-3697618  
Email: [anne.haikonen@mmm.fi](mailto:anne.haikonen@mmm.fi)

**FRANCE - FRANCIA****Mrs Claire SERVOZ**

Adjointe au chef du bureau en charge de la qualité et de la valorisation des denrées alimentaires  
DGCCRF  
Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique  
59 boulevard Vincent Auriol, Teledoc 223  
75703 PARIS Cedex 13  
Tel: +33 (0)1 44 97 28 76  
Email: [claire.servoz@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:claire.servoz@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Mr Jean-Philippe DOP**

Adjoint au Sous-directeur des affaires sanitaires européennes et internationales  
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
75732 Paris Cedex 15  
Tel: +33 (0)1 49 55  
Email: [jean-philippe.dop@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-philippe.dop@agriculture.gouv.fr)

**Mrs Emilie LEBRASSEUR**

Chargée de Mission  
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Bureau des Négociations Européennes et Multilatérales (DGAL)  
251 rue de Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15  
Tel: +33 (0)1 49 55 47 78  
Email: [emilie.lebrasseur@agriculture.gouv.fr](mailto:emilie.lebrasseur@agriculture.gouv.fr)

**Mrs Annie LOC'H**

EU Public Affairs Director  
DANONE  
Danone Regulatory Affairs Directors  
17 boulevard Haussmann  
75009 Paris  
Tel: +33 (0)1 44 35 24 32  
Email: [annie.loch@danone.com](mailto:annie.loch@danone.com)

**GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA****Mr Niklas SCHULZE ICKING**

Deputy Head of Division  
Federal Ministry of Food and Agriculture  
Wilhelmstr. 54  
10117 Berlin  
Tel: +49 30 18 529 3515  
Email: [codex.germany@bmel.bund.de](mailto:codex.germany@bmel.bund.de)

**Dr Pia NOBLE**

Head of Division / Chair of CCNFSDU  
Federal Ministry of Food and Agriculture  
Rochusstr. 1  
53123 Bonn  
Tel: +49 228 99 529 4665  
Email: [pia.noble@bmel.bund.de](mailto:pia.noble@bmel.bund.de)

**GHANA****Mr John Kofi ODAME-DARKWAH**

Deputy Chief Executive (FSD)  
Food and Drugs Authority  
Food Safety  
P. O. BOX CT 2783  
Cantoments  
+233 Accra  
Tel: +233 244 337243  
Email: [jodame22@gmail.com](mailto:jodame22@gmail.com)

**Mrs Nana Pokuaa ASARE-TWEREFOR**

Senior Standards Officer  
Ghana Standards Authority  
Food and Materials Standard  
Codex Contact Point Manager  
P. O. BOX MB 245  
+233 Accra  
Tel: +233 202 469376  
Email: [npokuaasare-twerefour@gsa.gov.gh](mailto:npokuaasare-twerefour@gsa.gov.gh)

**Mr Samuel DUODU MANU**

Dep. Director  
Ministry of Fisheries and Aquaculture Development  
P. O. Box GP 630  
Accra  
Tel: 233 244 571903  
Email: [sdmanu123@yahoo.com](mailto:sdmanu123@yahoo.com)

**Mrs Naomi Amo ESHUN**

Standards Officer  
Ghana Standards Authority  
Food and Material Standards  
P. O. BOX MB 245  
Accra  
Tel: +233 244 938151  
Email: [mena\\_amo@yahoo.co.uk](mailto:mena_amo@yahoo.co.uk)

**Mr Kingsley NSIAH-POKU**

Principal Regulatory Officer  
Food and Drugs Authority  
P. O. BOX CT 2783  
+233 Accra  
Tel: +233 243 189692  
Email: [kingnsiahpoku@gmail.com](mailto:kingnsiahpoku@gmail.com)

**GREECE - GRÈCE - GRECIA****Mr Dimitrios CHALEPIDIS**

Premier Conseiller aux Affaires Economiques et Commerciales  
Ambassade de Grèce  
Bureau des Affaires Economiques et Commerciales  
17, rue Auguste Vacquerie  
75116 Paris  
Tel: 0033 1 47 20 26 60  
Email: [ecocom-paris@mfa.gr](mailto:ecocom-paris@mfa.gr)

**Mrs Aspasia DROSOPOULOU**

Premier Secrétaire aux Affaires Economiques et Commerciales  
Ambassade de Grèce  
Bureau des Affaires Economiques et Commerciales  
17, rue Auguste Vacquerie  
75116 Paris  
Tel: 0033 1 47 20 26 60  
Email: [ecocom-paris@mfa.gr](mailto:ecocom-paris@mfa.gr)

**HONDURAS****Dr Juan Ramón VELÁSQUEZ**

Jefe Division de Inocuidad de Alimentos  
Servicio Nacional de Sanidad Agropecuaria  
SENASA  
Colonia Loma Linda Sur,  
Avenida la Miraflores, Edificio SENASA  
309 Tegucigalpa  
Tel: + 504 2232 6213  
Email: [jrvlaz123@gmail.com](mailto:jrvlaz123@gmail.com)

**HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA****Ms Andrea ZENTAI**

Food safety coordinator  
CCMAS, National Food Chain Safety Office of Hungary  
Directorate for Food Safety Risk Assessment  
Tábornok u. 2  
1143 Budapest  
Tel: 0036 1 368 8815/117  
Email: [zentaia@nebih.gov.hu](mailto:zentaia@nebih.gov.hu)

**INDIA - INDE****Dr Iyengar Madenur Rangaswamy SUDHARSHAN**

Director Research  
Spices Board India  
P.ON. H By Pass,  
682025 Cochin  
Tel: 91 940-0 258453  
Email: [ccsch.chair@nic.in](mailto:ccsch.chair@nic.in)

**INDONESIA - INDONÉSIE****Mr Suprpto Suprpto**

Deputy Director General for Standard implementation and Accreditation  
National Standardization Agency of Indonesia  
Department of Standard Implementation and Accreditation  
Building 1 BPPT 10<sup>th</sup> Floors.  
Jl. MH Thamrin 8, Jakarta  
10340 Jakarta  
Tel: +6221-3927422  
Email: [suprpto@bsn.go.id](mailto:suprpto@bsn.go.id)

**IRELAND - IRLANDE - IRLANDA****Mr Bernard HARRIS**

Assistant Agricultural Inspector  
Department of Agriculture, Food and the Marine  
Research & Codex Division  
Agriculture House  
Kildare Street  
Dublin 2  
Tel: +353 1 6072123  
Email: [bernard.harris@agriculture.gov.ie](mailto:bernard.harris@agriculture.gov.ie)

**ITALY - ITALIE - ITALIA****Mr Ciro IMPAGNATIELLO**

Codex Contact Point  
Ministry of Agricultural Food and Forestry Policies  
Department of the European Union and International Policies and of the Rural Development  
Via XX Settembre, 20  
187 Rome  
Tel: +39 06 46654058  
Email: [c.impagnatiello@politicheagricole.it](mailto:c.impagnatiello@politicheagricole.it)

**JAPAN - JAPON - JAPÓN****Dr Hiroshi YOSHIKURA**

Adviser  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
Department of Food Safety, Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
100-8916 Tokyo  
Tel: +81 3 3595 2326  
Email: [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**Ms Yayoi TSUJIYAMA**

Director for International Affairs  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Government of Japan  
Food Safety and Consumer Policy Division, Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku  
100-8950 Tokyo  
Tel: +81-3-3502-8732  
Email: [yayoi\\_tsujiyama@nm.maff.go.jp](mailto:yayoi_tsujiyama@nm.maff.go.jp)

**Ms Keiko SAITO**

Technical Official  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
Department of Food Safety  
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
100-8916 Tokyo  
Tel: +81 3 3595 2326  
Email: [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**Ms Naoko TAKAHATA**

Technical Official  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Government of Japan  
Food Safety and Consumer Policy Division, Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku  
100-8950 Tokyo  
Tel: +81-3-3502-8732  
Email: [naoko\\_takahata@nm.maff.go.jp](mailto:naoko_takahata@nm.maff.go.jp)

**KENYA****Dr Nicholas Otieno AYORE**

Head : Veterinary Public Health  
Directorate of Veterinary Services  
State Department of Livestock  
Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries  
Private Bag, 00625  
00100 Kangemi, Nairobi  
Tel: +254 721 390 966  
Email: [nicholasayore@gmail.com](mailto:nicholasayore@gmail.com)

**LATVIA - LETTONIE - LETONIA****Mrs Dace UGARE**

Deputy Director  
Ministry of Agriculture  
Veterinary and Food  
Republikas Square 2  
LV-1981 Riga  
Tel: +371 67027215  
Email: [dace.ugare@zm.gov.lv](mailto:dace.ugare@zm.gov.lv)

**LUXEMBOURG - LUXEMBURGO****Mrs Nathalie WELSCHBILLIG**

Conseiller  
Représentation Permanente auprès de l'UE  
75, avenue de Cortenbergh  
B-1000 Bruxelles  
Tel: (+32) 0473 84 84 41  
Email: [nathalie.welschbillig@mae.etat.lu](mailto:nathalie.welschbillig@mae.etat.lu)

**Mrs Juliane HERNEKAMP**

Chargée de mission  
Ministry of Health  
Villa Louvigny-Allée Marconi  
L-2120 Luxembourg  
Tel: +352 24785620  
Email: [juliane.hernekamp@ms.etat.lu](mailto:juliane.hernekamp@ms.etat.lu)

**MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA****Ms Noraini DATO' MOHD. OTHMAN**

Senior Director  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3, Block E7, Parcel E,  
Federal Government Administration Center  
62590 Putrajaya  
Email: [noraini\\_othman@moh.gov.my](mailto:noraini_othman@moh.gov.my)

**Ms Zailina ABDUL MAJID**

Senior Principle Assistant Director  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3, Block E7, Parcel E,  
Federal Government Administration Center  
62590 Putrajaya  
Email: [zailina.am@moh.gov.my](mailto:zailina.am@moh.gov.my)

**MALI - MALÍ****Dr Mahamadou SAKO**

Directeur Général Adjoint  
 Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments  
 Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique  
 Centre Commercial, Rue 305 Quartier du Fleuve BPE:  
 2362  
 Bamako  
 Tel: +223 20230188 /+ 223 66 79997  
 Email: [scodexmali@yahoo.fr](mailto:scodexmali@yahoo.fr)

**MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO****Ms Flavia Veronique FARINETTI HEREVAY**

Consejera económica  
 Secretaría de economía  
 Delegación permanente ante la ocde  
 8 rue de Berri 1 etage, extranjero, Francia  
 75008 Paris, Francia  
 Tel: 57299100, EXT. 8997, 8998  
 Email: [flavia.farinetti@economia.gob.mx](mailto:flavia.farinetti@economia.gob.mx)

**MOROCCO - MAROC - MARRUECOS****Mrs Beqqali Himdi IHSSANE**

Chef du Service de Normalisation  
 Office National de Sécurité Sanitaire des Produits  
 Alimentaires  
 Département de l'Agriculture  
 Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal Rabat  
 Tel: +212 537 676513  
 Email: [ihssanebeqqali@gmail.com](mailto:ihssanebeqqali@gmail.com)

**Mr Karzazi ANAS**

Chef du service promotion et communication  
 Agence Nationale pour le Développement de  
 l'Aquaculture  
 Maritime Fisheries  
 Avenue Annakhil, Immeuble les patios. 4ème étage.  
 Hay Riad. 10000 Rabat  
 Tel: +212538099700  
 Email: [a.karzazi@anda.gov.ma](mailto:a.karzazi@anda.gov.ma)

**Dr Karfal BRAHIM**

Chef de Service de la Réglementation et des  
 Autorisations  
 Agence Nationale pour le Développement de  
 l'Aquaculture  
 Avenue Annakhil, Immeuble Les Patios, 4ème Etage,  
 Hay Ryad, Rabat  
 Tel: +2120538099700  
 Email: [b.karfal@anda.gov.ma](mailto:b.karfal@anda.gov.ma)

**Mr El Mekroum BRAHIM**

Chef de Département  
 Société les Eaux Minérale d'Oulmes  
 Département Recherche et Développement  
 les Eaux Minérales d'Oulmes S.A 20180 Bouskoura  
 Casablanca  
 Tel: +212 661326698  
 Email: [elmekroum@oulmes.ma](mailto:elmekroum@oulmes.ma)

**Mrs Nadim FATIMA ZOHRA**

Chargée de la veille sectorielle  
 Agence Nationale pour le Développement de  
 l'Aquaculture  
 Maritime Fisheries  
 Avenue Annakhil, Immeuble les Patios, 4ème étage,  
 Hay Ryad, Rabat  
 10000 Rabat  
 Tel: +212 6 73 27 73 58  
 Email: [f.nadim@anda.gov.ma](mailto:f.nadim@anda.gov.ma)

**Mr Hicham MOHAMED**

Chef du Service Agricole et Industriel  
 Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches  
 Chimiques  
 Ministère de l'Agriculture  
 25, rue Nichakra Rahal (ex rue de Tours)  
 Casablanca  
 Tel: +212 522 302198  
 Email: [hicham\\_simohamed@yahoo.fr](mailto:hicham_simohamed@yahoo.fr)

**Mr Tadili RACHID**

Chef du Département des Etudes et Prospection  
 Etablissement Autonome de Contrôle et de  
 Coordination des Exportations  
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime  
 72, Angle Boulevard Mohamed Smiha et rue Mohamed  
 EL Baâmrani  
 Casablanca  
 Tel: +212 618532309  
 Email: [tadili@eacce.org.ma](mailto:tadili@eacce.org.ma)

**NAMIBIA - NAMIBIE****Mr Johannes GAESEB**

Registrar of Medicines  
 Ministry of Health and Social Services  
 Namibia Medicines Regulatory Council  
 Private Bag 13366  
 Windhoek  
 Tel: +264 61 203 2403  
 Email: [regmeds@nmrc.com.na](mailto:regmeds@nmrc.com.na)

**NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS****Ms Marie-Ange DELEN**

Coordinator Codex Alimentarius Netherlands  
 Ministry of Economic Affairs  
 PO Box 20401  
 2500 EK The Hague  
 Tel: +31 6 4615 2167  
 Email: [m.a.delen@minez.nl](mailto:m.a.delen@minez.nl)

**Mr Martijn WEIJTENS**

CCEURO Chair  
 Ministry of Economic Affairs  
 P.O. Box 20401  
 2500 EK The Hague  
 Tel: +31 70 3798950  
 Email: [info@codexalimentarius.nl](mailto:info@codexalimentarius.nl)

**NICARAGUA****Mr Salvador GUERRERO GUTIERREZ**

Responsable de la Oficina del Punto Focal del CODEX  
 Ministerio de Fomento, Industria y Comercio  
 Dirección de Normalización y Metrología  
 Km 3 ½ Carretera  
 Managua  
 Tel: + 22670161 ext.2258  
 Email: [codex@mific.gob.ni](mailto:codex@mific.gob.ni)

**NIGER - NÍGER****Mr Moussa BOUREIMA**

Codex Contact Point Niger  
Ministère de la Santé Publique  
Niger  
BP 623 Niamey Niger.  
Quatier Yantla  
Commune 1  
227 Niamey  
Tel: +227 96871982  
Email: [boureima\\_moussa@yahoo.fr](mailto:boureima_moussa@yahoo.fr)

**NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA****Mrs Vigdis VEUM MOELLERSEN**

Senior Adviser  
Norwegian Food Safety Authority  
P.O Box 383  
N-2381 Brumunddal  
Tel: +47 22779104  
Email: [visvm@mattilsynet.no](mailto:visvm@mattilsynet.no)

**Mr Knut BERDAL**

Senior Adviser  
Ministry of Agriculture and Food  
Department of Food Policy  
N-0030 Oslo  
Tel: +4722249202  
Email: [knut.berdal@lmd.dep.no](mailto:knut.berdal@lmd.dep.no)

**Ms Bodil BLAKER**

Specialist Director  
Ministry of Health and Care Services  
P.O. Box 8011 Dep.  
N-0030 Oslo  
Tel: + 47 22248602  
Email: [bob@hod.dep.no](mailto:bob@hod.dep.no)

**PAKISTAN - PAKISTÁN****Ms Ismat PALVEEN**

First Secretary  
Ministry of Foreign Affairs  
18 rue Lord Byron  
75008 Paris (France)  
Tel: +33 (0)6 64 83 70 04  
Email: [ismatpavn@gmail.com](mailto:ismatpavn@gmail.com)

**PANAMA - PANAMÁ****Mr Aracelis Alexis AROSEMENA DE VERGARA**

Ing. Agronomo  
Ministerio de Salud  
Departamento de Proteccion de Alimentos  
Rio Abajo calle decima casa #53  
Panama  
Tel: +507 64979616  
Email: [aadevergara@minsa.gob.pa](mailto:aadevergara@minsa.gob.pa)

**PAPUA NEW GUINEA -  
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE -  
PAPUA NUEVA GUINEA****Dr Vele PAT ILA'AVA**

Department Secretary  
Department of Agriculture & Livestock  
Agriculture and Livestock  
P.O. Box 2033,  
Konedobu, NCD  
Port Moresby  
Tel: +(675) 321 3302  
Email: [vjm0962@gmail.com](mailto:vjm0962@gmail.com)

**PARAGUAY****Ms Laura Stefanía CORREA MIÑO**

Técnica Comercial  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Dirección de Organismos Económicos Multilaterales  
Email: [lcorra@mre.gov.py](mailto:lcorra@mre.gov.py)

**PHILIPPINES - FILIPINAS****Ms Amparo AMPIL**

Permanent Representative, Codex Contact Point  
(CCP), and Member, Sub-Committee on General  
Principles  
Department of Agriculture  
Policy Research Service  
Elliptical Rd., Diliman,  
1101 Quezon City  
Tel: +632 9267439  
Email: [acascolan@yahoo.com](mailto:acascolan@yahoo.com)

**POLAND - POLOGNE - POLONIA****Ms Magdalena KOWALSKA**

Main Expert  
Agricultural & Food Quality Inspection  
International Cooperation Department  
30, Wspolna Str.  
00-930 Warsaw  
Tel: +48226232904  
Email: [kodeks@ijhars.gov.pl](mailto:kodeks@ijhars.gov.pl)

**REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE -  
REPÚBLICA DE COREA****Ms Misun PARK**

Scientific Officer  
Ministry of Food and Drug Safety  
Food Standard Division  
Osong Health Technology Administration Complex, 187  
Osongsaengmyeong2(i)-ro, Osong-eup, Heungdeok-gu  
cheongju-si, Chungcheongbuk-do, Korea  
361-709 Cheongju-si  
Tel: 82-43-719-2417  
Email: [mspark@korea.kr](mailto:mspark@korea.kr)

**Ms Saetbyeol JUNG**

Codex researcher  
Ministry of Food and Drug Safety  
Food Policy Coordination Division  
Osong Health Technology Administration Complex, 187  
Osongsaengmyeong2(i)-ro, Osong-eup, Heungdeok-gu  
cheongju-si, Chungcheongbuk-do, Korea  
361-709 Cheongju-si  
Tel: 82-43-719-2041  
Email: [bjung@korea.kr](mailto:bjung@korea.kr)

**Mr Chaegu KANG**

Assistant Director  
Ministry of Food and Drug Safety  
Livestock Products Sanitation Division  
Osong Health Technology Administration Complex, 187  
Osongsaeongmyeong2(i)-ro, Osong-eup, Heungdeok-gu  
cheongju-si, Chungcheongbuk-do, Korea  
361-709 Cheongju-si  
Tel: 82-43-719-3248  
Email: [c2gk@korea.kr](mailto:c2gk@korea.kr)

**Ms Hyun Jung KIM**

The Chief  
Korean Agency of Education, Promotion and  
Information Service in Food, Agriculture, Forestry and  
Fisheries  
Tel: 0082-10-2201-0793  
Email: [promise@epis.or.kr](mailto:promise@epis.or.kr)

**Mr Soon Hong PARK**

Assistant Director  
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs  
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs  
94 Dasom 2-ro  
339-012 Sejong-si  
Tel: + 82 44 201 2081  
Email: [mpjshh@korea.kr](mailto:mpjshh@korea.kr)

**RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE  
FEDERACIÓN DE RUSIA****Mr Nikolay BALAN**

Deputy Head of Division  
Federal Service for Surveillance on Consumer Rights  
Protection and Human Well-being  
International Cooperation Division  
18/20, Vadkovskiy pereulok  
127994 Moscow  
Tel: +7 499 973 3012  
Email: [balan\\_nq@gsen.ru](mailto:balan_nq@gsen.ru)

**Mr Oleg KOBIKOV**

First Counselor  
Russian Mission to FAO  
Economic Section  
Russian Mission to the FAO  
Via Magenta, 19  
185 Rome  
Tel: (+39 06)-902-357-44  
Email: [kobikov@hotmail.com](mailto:kobikov@hotmail.com)

**SAO TOME AND PRINCIPE –  
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE –  
SANTO TOME Y PRINCIPE****Dr Severino NETO DO ESPIRITO SANTO**

Point Focal Codex  
Directeur CIAT/STP  
Ministère de l'Agriculture  
MADR  
St Tomé, CP 375  
S. Tomé e Príncipe  
Tél: + 239 9903963 / + 239 2223343  
Email: [santosev@yahoo.fr](mailto:santosev@yahoo.fr)

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE -  
ARABIA SAUDITA****Mr Sami ALNOKHILAN**

Head of International Contact Points Section  
Saudi Food and Drug Authority  
Executive Dept. for Technical Regulations and  
Standards  
Saudi Arabia - Saudi Food and Drug Authority (3292)  
North Ring Road - Al Nafal Unit (1)  
13312 - 6288 Riyadh  
Tel: +966112038222  
Email: [codex.cp@sfd.gov.sa](mailto:codex.cp@sfd.gov.sa)

**SENEGAL - SÉNÉGAL****Prof Amadou DIOUF**

Président du Comité national du Codex alimentarius  
Ministère de la Santé et de l'Action sociale  
Centre Anti Poison  
Hôpital de Fann  
Dakar  
Tel: +221 77 644 98 23  
Email: [amdiouf@refer.sn](mailto:amdiouf@refer.sn)

**Mrs Ndèye Maguette DIOP**

Chef du Bureau Produits d'origine végétale  
Ministère des Mines et de l'Industrie  
Association sénégalaise de Normalisation  
Email: [yayindeye@hotmail.com](mailto:yayindeye@hotmail.com)

**SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA****Dr Zuzana BÍROŠOVÁ**

Director  
Ministry of Agriculture and Rural Development of the  
Slovak Republic  
Food Safety and Nutrition Dept.  
Dobrovičova 12  
812 66 Bratislava  
Tel: +421 2 592 66 571  
Email: [zuzana.birosova@land.gov.sk](mailto:zuzana.birosova@land.gov.sk)

**SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA****Dr Blaža NAHTIGAL**

Codex Contact Point  
Ministry of Agriculture, Forestry and Food  
EU coordination and international affairs service  
Dunajska cesta 22  
1000 LJUBLJANA  
Tel: + 386 1 4789398  
Email: [blaza.nahtigal@gov.si](mailto:blaza.nahtigal@gov.si)

**SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA****Mr Malose Daniel MATLALA**

Deputy Director: Food Control  
Department of Health  
Directorate: Food Control  
Private Bag X828  
1 PRETORIA  
Tel: +27 12 395 8789  
Email: [CACPSA@health.gov.za](mailto:CACPSA@health.gov.za)

**Mr Billy MAKHAFOLA**

Director: Food Safety and Quality Assurance  
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Private Bag X343  
1 Pretoria  
Tel: +2712 319 6023  
Email: [BillyM@daff.gov.za](mailto:BillyM@daff.gov.za)

**SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA****Mr Jose Ignacio VITON ASENJO**

National Codex Contact Point  
 Spanish Agency for Consumer Affairs, Food Safety and  
 Nutrition  
 Subdirector General for Food Safety Promotion  
 C Alcalá, 56  
 28071 Madrid  
 Email: [jviton@msssi.es](mailto:jviton@msssi.es)

**SWEDEN - SUÈDE - SUECIA****Mr Anders WANNBERG**

Senior Administrative officer  
 Ministry of Rural Affairs  
 Mäster Samuelsgatan 70  
 103 33 Stockholm  
 Tel: +46 8 4051279  
 Email: [anders.wannberg@regeringskansliet.se](mailto:anders.wannberg@regeringskansliet.se)

**Mrs Carmina IONESCU**

Codex Coordinator  
 National Food Agency  
 International Department  
 Box 622  
 751 26 Uppsala  
 Tel: +46 709 245601  
 Email: [carmina.ionescu@slv.se](mailto:carmina.ionescu@slv.se)

**SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA****Dr Thomas JEMMI**

Ambassador ; Deputy Director General  
 Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO  
 Head International Affairs  
 3003 Bern  
 Tel.: +41 31 323 85 31  
 Email: [Thomas.Jemmi@blv.admin.ch](mailto:Thomas.Jemmi@blv.admin.ch)

**Mr Martin MUELLER**

Swiss Codex Contact Point, Scientific Advisor  
 Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO  
 International Affairs  
 3003 Bern  
 Tel: +41 31 324 93 16  
 Email: [martin.mueller@blv.admin.ch](mailto:martin.mueller@blv.admin.ch)

**THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA****Mr Pisan PONGSAPITCH**

Deputy Secretary General  
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
 Standards  
 50 Paholyothin Rd., Ladyao, Chatuchak  
 10900 Bangkok  
 Tel: +66 2 5612277 ext. 1120  
 Email: [pisan@acfs.go.th](mailto:pisan@acfs.go.th)

**Ms Namaporn ATTAVIROJ**

Standards Officer  
 National Bureau of Agricultural Commodity and Food  
 Standards  
 50 Paholyothin Rd., Ladyao, Chatuchak  
 10900 Bangkok  
 Tel: +66 2 5612277 ext. 1431  
 Email: [jzanamaporn@gmail.com](mailto:jzanamaporn@gmail.com)

**TRINIDAD AND TOBAGO – TRINITÉ-ET-TOBAGO -  
TRINIDAD Y TOBAGO****Ms Wendyann RAMRATTAN**

Deputy Chief Chemist and Assistant Director of Food  
 and Drugs  
 Chemistry Food and Drugs Division  
 Ministry of Health  
 92 Frederick Street  
 Port of Spain  
 Tél: + 868 623 2477  
 Email: [ramrabo@hotmail.com](mailto:ramrabo@hotmail.com)

**TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ****Ms Mélika HERMASSI BELGACEM**

Directrice  
 Centre technique de l'agro-alimentaire  
 Qualité, sécurité sanitaire et environnement  
 12, rue de l'usine - Charguia 2  
 2035 Tunis  
 Tel: +21697412865  
 Email: [codextunisie@topnet.tn](mailto:codextunisie@topnet.tn)

**UKRAINE - UCRANIA****Ms Nataliia PIVEN**

Senior specialist  
 Ministry of Health  
 Public Health  
 7, Hrushevskogo Str.  
 1601 Kyiv  
 Tel: +380503782637  
 Email: [nataly@moz.gov.ua](mailto:nataly@moz.gov.ua)

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO****Mr Brian BIBBY**

Head of United Kingdom Delegation, Policy Team  
 Leader  
 Department for Environment, Food and Rural Affairs  
 Area 3A, Nobel House  
 17 Smith Square  
 SW1P 3JR London  
 Tel: +44 (0)207 238 5972  
 Email: [brian.bibby@defra.gsi.gov.uk](mailto:brian.bibby@defra.gsi.gov.uk)

**Mr Mike O'NEILL**

Head of EU and International Strategy  
 Food Standards Agency  
 Aviation House  
 125, Kingsway  
 WC2B 6NH London  
 Tel: +44 (0)20 7276 8664  
 Email: [Mike.Oneill@foodstandards.gsi.gov.uk](mailto:Mike.Oneill@foodstandards.gsi.gov.uk)

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA -  
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE -  
REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA****Dr Claude MOSHA**

CEO & Chief SPS (Food Feed Safety & Quality)  
 Consultant  
 Private  
 Nderyingo Food Feed Consulting International (T),  
 P.O.Box 24850, Dar-es-Salaam  
 Tel: +255 765 087 187/ 713 324495  
 Email: [cjmoshar@yahoo.co.uk](mailto:cjmoshar@yahoo.co.uk)

**UNITED STATES OF AMERICA -  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE -  
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

**Ms Mary Frances LOWE**

U.S. Codex Manager  
Food Safety and Inspection Service  
Department of Agriculture  
1400 Independence Avenue., SW  
Room 4861-S  
20250 Washington, DC  
Tel: +1 202-720-2057  
Email: [MaryFrances.Lowe@fsis.usda.gov](mailto:MaryFrances.Lowe@fsis.usda.gov)

**Ms Camille BREWER**

Director, International Affairs Staff  
Department of Health and Human Services  
U.S. Food and Drug Administration/International Affairs  
Staff  
5100 Paint Branch Parkway, HFS-550  
20740 College Park, MD  
Tel: 240-402-1723  
Email: [Camille.brewer@fda.hhs.gov](mailto:Camille.brewer@fda.hhs.gov)

**Ms Marsha ECHOLS**

Attorney/Professor of Law  
3286 M Street, N.W.  
20007 Washington, D.C  
Tel: +1-202-625-1451  
Email: [echols@marshaechols.com](mailto:echols@marshaechols.com)

**Dr Jose Emilio ESTEBAN**

Executive Associate for Laboratory Services  
United States Department of Agriculture  
Food Safety and Inspection Service, Office of Public  
Health Science  
950 College Station Rd.  
30605 Athens, GA  
Tel: (706) 546-3420  
Email: [Emilio.esteban@fsis.usda.gov](mailto:Emilio.esteban@fsis.usda.gov)

**Mrs Barbara MCNIFF**

Senior International Issues  
Food Safety and Inspection Service; Office of Codex  
Department of Agriculture  
1400 Independence Ave; SW  
Room 4870-S  
20250 Washington, DC  
Tel: 202-690-4719  
Email: [Barbara.McNiff@fsis.usda.gov](mailto:Barbara.McNiff@fsis.usda.gov)

**Mr Douglas NELSON**

Senior Advisor for Trade, IP & Strategic Issues  
CropLife America  
Legal  
1156 15<sup>th</sup> Street NW, Suite 400  
20005 Washington, DC  
Tel: +12028723880  
Email: [dnelson@croplifeamerica.org](mailto:dnelson@croplifeamerica.org)

**URUGUAY**

**Mrs Brigida SCAFFO**

Director  
Ministerio de Relaciones Exteriores  
Organismos Economicos Internacionales  
Colonia 1206  
11100 Montevideo  
Tel: +59829021010  
Email: [brigida.scaffo@mrree.gub.uy](mailto:brigida.scaffo@mrree.gub.uy)

**Ing Cecilia AGUERRE**

Senior Consultant  
Laboratorio Tecnológico del Uruguay  
Avda Italia 6201  
11500 Montevideo  
Tel: +59826013724  
Email: [ceciague@latu.org.uy](mailto:ceciague@latu.org.uy)

**Mrs Eleonora BALSERINI**

Asesor  
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca  
Unidad de Asuntos Internacionales  
Constituyente 1476  
11200 Montevideo  
Tel: +59824126358  
Email: [ebalserini@mgap.gub.uy](mailto:ebalserini@mgap.gub.uy)

**Mr Jose Luis HEIJO**

Director  
Ministerio de Industria, Energía y Minería  
Dirección Nacional de Industrias  
11100 Montevideo  
Tel: 59829163551  
Email: [jose.heijo@dni.miem.gub.uy](mailto:jose.heijo@dni.miem.gub.uy)

**CHAIRMAN OF THE CODEX ALIMENTARIUS  
COMMISSION -  
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DU CODEX  
ALIMENTARIUS -  
PRESIDENTE DE LA COMISIÓN DEL CODEX  
ALIMENTARIUS**

**Mrs Awilo OCHIENG PERNET**

Chairperson, Codex Alimentarius Commission  
International Affairs  
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO  
CH-3003 Bern  
Tel: + 41 58 462 00 41  
Email: [awilo.ochieng@blv.admin.ch](mailto:awilo.ochieng@blv.admin.ch)

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL  
ORGANIZATIONS -  
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES  
INTERNATIONALES -  
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES  
INTERNACIONALES**

**AFRICAN UNION – UNION AFRICAINE –  
UNIÓN AFRICANA**

**Prof Ahmed EL-SAWALHY**

Director of AU-IBAR  
African Union  
Department for Rural Economy and Agriculture  
Kenindia Business Park  
Westlands road  
100 Nairobi, Kenya  
Tel: +254203674212  
Email: [ahmed.elsawalhy@au-ibar.org](mailto:ahmed.elsawalhy@au-ibar.org)

**Dr Raphael COLY**

Panspso Project Coordinator  
African Union  
Department for Rural Economy and Agriculture  
Kenindia Business Park  
Westlands road  
100 Nairobi, Kenya  
Tel: +254739622183  
Email: [raphael.coly@au-ibar.org](mailto:raphael.coly@au-ibar.org)

**ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN – OIV****Mr Fabien LALANDE**

Economy and Law  
International organisation of Vine and Wine (OIV)  
18 rue d'Aguesseau  
75008 Paris, FRANCE  
Email: [flalande@oiv.int](mailto:flalande@oiv.int)

**Dr Jean-Claude RUF**

Scientific coordinator  
International organisation of Vine and Wine (OIV)  
18, rue d'Aguesseau  
75008 Paris, France  
Email: [jruf@oiv.int](mailto:jruf@oiv.int)

**WTO/OMC****Ms Anneke HAMILTON**

Economic Affairs Officer  
World Trade Organization  
WTO/OMC  
154 rue de Lausanne  
1207 Genève (Suisse)  
Tél : + 41 22 739 6566  
Email: [anneke.hamilton@wto.org](mailto:anneke.hamilton@wto.org)

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS - ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES - ORGANIZATIONS INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

**ASOCIACIÓN LATINOAMERICANA DE AVICULTURA – ALA****Dr Isidro MOLFESE**

Observateur  
ALA  
Asociacion Latinoamericana de Avicultura  
Alberti 453 - 12BL  
7600 Pcia. de Buenos Aires, ARGENTINA  
Tel: + 54 332 457-1332  
Email: [molfese@ciudad.com.ar](mailto:molfese@ciudad.com.ar)

**COLLAGEN CASINGS TRADE ASSOCIATION – CCTA****Dr Rainer BIERWAGEN**

Secretary  
CCTA (Collagen Casings Trade Association)  
Legal  
Beiten Burkhardt  
Avenue Louise 489  
B-1050 Bruxelles, BELGIUM  
Tel: + 32 2 639 00 00  
Email: [rainer.bierwagen@bblaw.com](mailto:rainer.bierwagen@bblaw.com)

**INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS – IFT****Dr Karen HULEBAK**

Principal, ResolutionStrategy, LLC  
Institute of Food Technologists  
ResolutionStrategy, LLC  
6822 Poindexter Road  
Louisa, VA 23093  
USA  
Tel: 540-967-1252  
Email: [karen.hulebak@gmail.com](mailto:karen.hulebak@gmail.com)

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION ON AGRICULTURE – IICA****Mr Eric BOLAÑOS LEDEZMA**

Especialista, Sanidad Agropecuaria e Inocuidad de Alimentos  
Instituto Interamericano de Cooperación para la Agricultura (IICA)  
SAIA  
Apto Postal 55-2200, San José  
Vazquez de Coronado  
San Isidro 11101  
COSTA RICA  
Tel: + 506 2216 0418  
Email: [erick.bolanos@iica.int](mailto:erick.bolanos@iica.int)

**INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE – ICA****Mr Kazuo ONITAKE**

Head of Unit  
Japanese Consumers' Co-operative Union  
Safety Policy Service  
Co-op Plaza 3-29-8, Shibuya, Shibuya-Ku  
150-8913 Tokyo, JAPAN  
Tel: +81 3-5778-8109  
Email: [kazuo.onitake@jccu.coop](mailto:kazuo.onitake@jccu.coop)

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY MANUFACTURERS ASSOCIATIONS – ICGMA****Mr Richard WHITE**

Director, Codex and International Standards Policy  
Grocery Manufacturers Association  
1350 I Street, NW  
20005 Washington, DC, USA  
Email: [rwhite@gmaonline.org](mailto:rwhite@gmaonline.org)

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL HEALTH – IFAH****Mr Olivier ESPEISSE**

Director of EU and Africa Government Affairs  
IFAH  
Dr Olivier ESPEISSE  
Elanco Animal Health  
24-30 Boulevard Vital B Neuilly sur Seine  
FRANCE  
Email: [espeisse\\_olivier@elanco.com](mailto:espeisse_olivier@elanco.com)

**Mr Jesse SEVCIK**

Director, Global Government Affairs  
IFAH  
Mr Jesse SEVCIK  
Elanco Animal Health  
Plantin en Moretuslei 1A, 3<sup>rd</sup> Floor  
Antwerp BELGIUM  
Tel: +32 (0) 471.89.8094 – Mobile  
Email: [jsevcik@elanco.com](mailto:jsevcik@elanco.com)

**INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS – IFU****Mrs Elisabetta ROMEO-VAREILLE**

Secretary-General  
International Federation of Fruit Juice Producers (IFU)  
14, rue de Turbigou  
75001 Paris, FRANCE  
Tel: 147422928  
Email: [ifu@ifu-fruitjuice.com](mailto:ifu@ifu-fruitjuice.com)

**INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE****Dr Anne MACKENZIE**

Head, Standards and Regulatory  
IFPRI  
HarvestPlus  
6442 Aston Rd.  
K4M 1B3 Ottawa, CANADA  
Tel: 6136920211  
Email: [a.mackenzie@cgiar.org](mailto:a.mackenzie@cgiar.org)

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION – ISO****Mrs Sandrine ESPEILLAC**

Secretary of ISO/TC 34  
International Organization for Standardization (ISO)  
1, chemin de la Voie-Creuse  
CH-1202 Geneva, SWITZERLAND  
Tel: +33 1 41 62 86 02  
Email: [sandrine.espeillac@afnor.org](mailto:sandrine.espeillac@afnor.org)

**Mr François FALCONNET**

Chairman of ISO/TC 34  
International Organization for Standardization (ISO)  
1, chemin de la Voie-Creuse  
CH-1202 Geneva, SWITZERLAND  
Tel: +33 6 07 33 97 60  
Email: [f.falconnet@orange.fr](mailto:f.falconnet@orange.fr)

**NATIONAL HEALTH FEDERATION – NHF****Mr Scott TIPS**

President & General Counsel  
NHF  
National Health Federation  
PO Box 688  
Monrovia  
91017 California, USA  
Tel: +1 626 357-2181  
Email: [scott@monaco.mc](mailto:scott@monaco.mc)

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS -  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE -  
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA ALIMENTACIÓN Y LA AGRICULTURA**

**Dr Renata CLARKE**

Senior Officer  
Food Safety and Quality Unit  
Agriculture and Consumer Protection Department,  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy  
Tel: +39 06 5705 2010  
Email: [Renata.Clarke@fao.org](mailto:Renata.Clarke@fao.org)

**WORLD HEALTH ORGANIZATION -  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ -  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD**

**Dr Kazuaki MIYAGISHIMA**

Director  
World Health Organization  
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)  
20, Avenue Appia, CH-1211  
Geneva 27, WHO  
Tel: +41 22 791 2773  
Email: [miyagishimak@who.int](mailto:miyagishimak@who.int)

**Mrs Catherine MULHOLLAND**

Administrator, FAO/WHO Project and Fund for Enhanced Participation in Codex (Codex Trust Fund)  
World Health Organization (WHO)  
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27, SWITZERLAND  
Tel: +41 22 791 3080  
Email: [mulhollandc@who.int](mailto:mulhollandc@who.int)

**Dr Angelika TRITSCHER**

Coordinator  
World Health Organization (WHO)  
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27, WHO  
Tel: +41 22 791 3569  
Email: [tritschera@who.int](mailto:tritschera@who.int)

**LEGAL COUNSEL - CONSEILLER JURIDIQUE - ASESOR JURÍDICO****Mr Ilja BETLEM**

Legal Officer  
Legal Office  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy  
Tel: +39 06 570 52778  
Email: [ilja.betlem@fao.org](mailto:ilja.betlem@fao.org)

**CODEX SECRETARIAT - SECRÉTARIAT DU CODEX SECRETARÍA DEL CODEX****Mr Tom HEILANDT**

Chair of Codex Secretariat  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy  
Email: [tom.heilandt@fao.org](mailto:tom.heilandt@fao.org)

**Ms Annamaria BRUNO**

Senior Standards Food Officer  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy  
Email: [annamaria.bruno@fao.org](mailto:annamaria.bruno@fao.org)

**Mr Sebastian HIELM**

Senior Food Standards Officer  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy  
Email: [sebastian.hiellm@fao.org](mailto:sebastian.hiellm@fao.org)

**FRENCH SECRETARIAT - SECRÉTARIAT FRANÇAIS -****Mrs Sophie CHARLOT**

Codex Contact Point  
France  
Secrétariat Général des Affaires Européennes  
SGAE - Secteur GRAP  
68 rue de Bellechasse  
75700 Paris  
Tel: + 33 (0)1 44 87 16 03  
Email: [sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr](mailto:sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr)

**Ms Flora AL HAKKAK**

Stagiaire SGAE  
Point de Contact Codex Français  
Premier Ministre - Secrétariat Général des Affaires  
Européennes (SGAE) - Secteur AGRAP  
68, rue de Bellechasse  
75700 Paris  
Email: [sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr](mailto:sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr)

**Mrs Geneviève RAOUX**

Organisatrice CCGP  
Ministère de l'Économie et des Finances  
Direction Générale de la Concurrence, de la  
Consommation et de la Répression des Fraudes  
59, boulevard Vincent Auriol  
Télédoc 223  
75703 Paris Cedex 13  
Email: [genevieve.raoux@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:genevieve.raoux@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Mrs Jocelyne GABEZ**

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la  
Forêt  
Bureau des Négociations Européennes et Multilatérales  
(DGAL)  
251 rue de Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15

## SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019 – RÉPONSES DU CCGP

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments.	1.1: Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius.	1.1.1: Appliquer avec constance les critères établis à l'égard de la prise de décision et de l'établissement des priorités à l'échelle des comités pour faire en sorte que les normes et les travaux dans les domaines hautement prioritaires progressent de façon diligente.	Les normes nouvelles ou mises à jour sont élaborées à point nommé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères d'établissement des priorités sont réexaminés et modifiés selon les besoins, puis appliqués.</li> <li>- Le nombre de normes modifiées et le nombre de nouvelles normes élaborées en appliquant ces critères.</li> </ul>
<p><b>Questions adressées au Comité :</b></p> <p><i>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ?</i></p> <p><b>OUI.</b> Les travaux du CCGP permettent, par l'élaboration de procédures, de veiller à ce que les autres comités disposent des mécanismes nécessaires pour conduire efficacement leurs travaux normatifs. En outre, le Comité a élaboré des principes pour l'analyse des risques destinés à être appliqués par les gouvernements, ainsi qu'un code de déontologie.</p> <p><i>Le Comité a-t-il recours à des critères spécifiques en matière d'établissement de normes ?</i></p> <p>Le CCGP utilise dans ses travaux les critères définis dans le Manuel de procédure.</p> <p><i>Le Comité a-t-il l'intention d'élaborer de tels critères?</i></p> <p><b>NON.</b></p>				
	1.2: Déterminer de façon proactive les enjeux naissants et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre.	1.2.1: Élaborer une démarche systématique visant à favoriser la détermination des enjeux émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments.	Les réponses opportunes du Codex aux enjeux naissants et aux besoins des Membres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les comités mettent en œuvre des démarches systématiques aux fins de la détermination des enjeux naissants en matière de salubrité des aliments et de nutrition.</li> <li>- Par l'entremise du Secrétariat du Codex, des rapports réguliers sont présentés au CCEXEC au sujet de la démarche systématique et des enjeux naissants.</li> </ul>
<p><b>Questions adressées au Comité :</b></p> <p><i>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ?</i></p> <p>Les « enjeux naissants » identifiés par la Commission, lorsqu'ils sont liés à des questions de procédure et d'autres problèmes généraux, par exemple le code de déontologie ou les principes de l'analyse des risques, sont pertinents pour les travaux du Comité.</p> <p><i>Comment le Comité recense-t-il les nouveaux enjeux et les besoins des Membres ? Adopte-t-il une approche systématique ? Est-il nécessaire de mettre au point une telle approche ?</i></p> <p>S/O</p>				
		1.2.2: Élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les Membres et en réponse	La capacité du Codex à élaborer des normes pertinentes par rapport aux besoins de ses membres est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les suggestions des comités déterminant et établissant la priorité des besoins des Membres.</li> <li>- Un rapport des comités à l'intention du CCEXEC</li> </ul>

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
		aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.		exposant de quelle façon les normes satisfont les besoins des Membres à titre de volet du processus d'examen critique.
<p><b>Question adressée au Comité :</b>  <i>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ?</i>            Les travaux du CCGP permettent aux autres comités de contribuer à cette activité.</p>				
2: Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques dans l'élaboration des normes du Codex.	2.1: Veiller à l'application constante des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques.	2.1.1: Dans le cadre de l'élaboration des normes régissant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, recourir aux avis scientifiques des organismes d'experts mixtes de la FAO et de l'OMS dans toute la mesure du possible en se fondant sur les <i>Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius</i> .	Au cours du processus d'établissement des normes, les avis scientifiques sont pris en compte avec constance par tous les comités pertinents.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de reprises auxquelles le besoin d'un avis scientifique est :</li> <li>- déterminé,</li> <li>- sollicité et</li> <li>- utilisé à point nommé.</li> </ul>
<p><b>Questions adressées au Comité :</b>  <i>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ?</i>            Le CCGP a mis au point et révisé les <i>Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius</i> et les définitions relatives à l'analyse des risques sur la base des avis d'experts de la FAO/l'OMS. Le CCGP assure également la cohérence des principes de l'analyse des risques élaborés par les différents comités.  <i>Le Comité demande-t-il des avis scientifiques au cours de ses travaux ? Si oui, à quelle fréquence ?</i>            (Voir ci-dessus)  <i>Le Comité s'appuie-t-il toujours sur ces avis ? Si non, pourquoi ?</i>            (Voir ci-dessus)</p>				
		2.1.2: Promouvoir l'engagement des Membres et de leurs représentants en matière d'expertise scientifique et technique dans l'élaboration des normes du Codex.	L'augmentation du nombre d'experts techniques et scientifiques de niveau national qui contribuent à l'élaboration des normes du Codex.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de scientifiques et d'experts techniques au sein des délégations des Membres.</li> <li>- Le nombre de scientifiques et d'experts techniques formulant des suggestions adéquates sur les positions nationales.</li> </ul>
<p><b>Questions adressées au Comité :</b>  <i>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? OUI</i>  <i>Comment les Membres s'assurent-ils que les contributions scientifiques nécessaires sont fournies quant aux positions nationales et que la composition des délégations de pays permet de présenter et d'étudier ces positions de façon adéquate ? Quelles orientations le Comité ou la FAO et l'OMS pourraient-ils formuler ?</i>  <b>S/O</b></p>				

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extraits mesurables
		2.1.3: Dans le contexte de l'élaboration des normes du Codex, veiller à ce que tous les facteurs pertinents soient pleinement pris en compte au cours de l'exploration des options de gestion des risques.	La détermination et la tenue améliorées d'un registre de tous les facteurs pertinents pris en compte par les comités pendant l'élaboration des normes du Codex.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de documents issus de comités faisant état de tous les facteurs pertinents pris en compte dans les recommandations sur la gestion des risques.</li> <li>- Le nombre de documents issus de comités faisant état en détail de la façon dont ces facteurs pertinents ont été pris en compte en contexte d'élaboration des normes.</li> </ul>
<p><b>Questions adressées au Comité :</b></p> <p><i>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ? Comment le Comité veille-t-il à ce que tous les facteurs pertinents soient pris en compte à l'heure d'établir une norme et comment ces facteurs sont-ils documentés ?</i></p> <p><b>OUI</b></p> <p>Le CCGP met au point des procédures qui guident les travaux d'élaboration des normes des comités ; les <i>Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius</i>, en particulier, fournissent des orientations pour garantir que les aspects relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé des normes Codex et textes apparentés s'appuient sur l'analyse des risques.</p> <p>Selon ces Principes, la gestion des risques doit suivre une démarche structurée, incluant les activités préliminaires de gestion des risques, l'évaluation des options de gestion des risques, le suivi et le réexamen des décisions prises et requiert un processus de gestion des risques transparent, cohérent et parfaitement documenté, ainsi qu'une présentation des conclusions de l'évaluation des risques avant de formuler des propositions ou de prendre des décisions finales sur les options disponibles en matière de gestion.</p> <p>Dans la conduite de ses travaux d'élaboration de principes et de lignes directrices en matière de gestion des risques, le CCGP respecte le Manuel de procédure et le mandat du Codex, et ne prend donc en considération que les facteurs légitimes pertinents pour la protection de la santé des consommateurs et la promotion de pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires.</p>				
		2.1.4: Communiquer les recommandations en matière de gestion des risques à toutes les parties concernées.	Les options en matière de gestion des risques sont communiquées et diffusées avec efficacité à toutes les parties intéressées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de publications et de communications transmettant les normes du Codex.</li> <li>- Le nombre de communiqués de presse diffusant les normes du Codex.</li> </ul>
<p><b>Questions adressées au Comité :</b></p> <p><i>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ?</i></p> <p>Les <i>Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius</i> traitent aussi de la communication sur les risques. Ils stipulent en particulier que la communication sur les risques devrait favoriser la compréhension, la cohérence et la transparence du processus d'analyse des risques, et ainsi renforcer la confiance dans la sécurité de l'offre alimentaire.</p> <p><i>Lorsqu'il prend une décision ayant trait à la gestion des risques, le Comité communique-t-il des orientations aux Membres quant à la manière de la transmettre ? Serait-il utile aux Membres que l'on se penche davantage sur ce point ?</i></p> <p>(Voir ci-dessus)</p>				
3: Faciliter la participation effective de tous les membres du	3.1: Intensifier la participation effective des pays en voie de	3.1.5: Favoriser le recours aux langues officielles de la Commission au sein des groupes de travail	Une participation active des Membres dans le cadre des comités et des	- Un rapport au sujet du nombre de comités et de groupes de travail

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
Codex.	développement aux travaux du Codex.	électroniques.	groupes de travail.	faisant usage des langues officielles de la Commission.
<p><b>Questions adressées au Comité :</b>  <i>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ?</i>  <b>OUI</b>  <i>L'utilisation des langues officielles dans les groupes de travail du Comité est-elle suffisante ?</i>  <b>OUI</b>, le CCGP essaie d'utiliser le plus de langues possible dans ses groupes de travail afin de faciliter la participation des membres.  <i>Quels sont les facteurs déterminant le choix des langues ?</i>            Cela dépend principalement du membre qui préside le groupe de travail.  <i>Comment pourrait-on améliorer la situation ?</i>            En développant, par exemple, la coprésidence des groupes de travail, puisque les pays qui coprésident peuvent apporter leur aide pour la traduction dans d'autres langues.</p>				
	3.2: Promouvoir les programmes de développement de la capacité appuyant les pays dans la mise sur pied de structures nationales du Codex durables.	3.2.3: Dans la mesure du possible, faire des réunions du Codex des tribunes destinées au déroulement d'activités visant l'augmentation des capacités techniques et éducatives.	Une augmentation des possibilités de tenir des activités simultanées afin d'optimiser l'utilisation des ressources du Codex et des Membres.	- Le nombre d'activités tenues à l'occasion de réunions du Codex.
<p><b>Questions adressées au Comité :</b>  <i>Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ?</i>  <b>OUI</b>  <i>Le Comité organise-t-il des activités, notamment de renforcement des capacités techniques, en marge de ses sessions? Si oui, combien en a-t-il organisé par le passé et quels en étaient les thèmes ?</i>            Les activités organisées en marge des sessions du CCGP ont concerné des ateliers destinés aux présidents et des réunions sur le Fonds fiduciaire du Codex.  <i>Si non, serait-ce utile et quels sujets pourraient être traités ?</i>            La large participation au CCGP, qui réunit des représentants des gouvernements responsables de la mise en œuvre du Codex, des représentants de la FAO et de l'OMS et un certain nombre d'observateurs, et les sujets examinés par le CCGP justifieraient l'organisation d'activités de renforcement des capacités techniques et éducatives visant à promouvoir une compréhension commune du sujet traité et la recherche du consensus.</p>				

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces.	4.1: Œuvrer à l'application d'un processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et fondé sur le consensus.	4.1.4: Veiller à la distribution dans les délais de tous les documents de travail du Codex dans les langues de travail du comité/de la Commission.	Les documents du Codex sont distribués de manière plus opportune, soit conformément aux échéanciers déterminés selon le Manuel de procédure.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport de référence (%) établi entre les documents distribués au moins deux mois avant et moins de deux mois avant une réunion prévue au calendrier.</li> <li>- Les facteurs risquant de ralentir la circulation des documents sont déterminés et écartés.</li> <li>- Une augmentation du pourcentage de documents diffusés deux mois avant les réunions ou plus tôt.</li> </ul>

**Questions adressées au Comité :**

*Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ?*

**OUI.** Cette activité est pertinente pour les travaux de tous les comités du Codex et le Comité a, en particulier, élaboré des orientations pertinentes en matière de procédure.

*Le Comité dispose-t-il d'un mécanisme lui permettant de veiller à ce que les documents soient distribués en temps voulu ? Comment pourrait-on améliorer la situation ?*

L'exigence de distribution en temps voulu des documents figure déjà dans le Manuel de procédure. La distribution en temps voulu des documents dans toutes les langues favorise la participation au processus du Codex et en assure la transparence. Une démarche est en cours au sein du Codex pour analyser les problèmes et identifier les causes ainsi que les mécanismes susceptibles de régler ces problèmes.

		4.1.5: Augmenter la tenue simultanée des réunions des groupes de travail et des comités.	Une augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des ressources par les comités du Codex et les Membres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de réunions de travail tenues parallèlement aux réunions de comités, lorsqu'il y a lieu.</li> </ul>
--	--	--	---	--

**Questions adressées au Comité :**

*Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ?*

**OUI**

*Le Comité convoque-t-il des groupes de travail physiques indépendamment de ses sessions ? Si oui, pourquoi est-ce nécessaire ?*

**NON.** Le CCGP n'a pour le moment jamais organisé de groupe de travail physique indépendamment de ses sessions et fera tout son possible pour que les futurs groupes de travail physiques se tiennent parallèlement à ses réunions.

Objectif stratégique	Objectif	Activités	Résultats escomptés	Indicateurs et extrants mesurables
	4.2: Augmenter la capacité d'atteindre un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes.	4.2.1: Parfaire la compréhension qu'ont les Membres du Codex et leurs délégués de l'importance du développement du consensus et de la démarche mise en œuvre à cette fin dans le cadre des travaux du Codex.	Les Membres et les délégués comprennent mieux l'importance de la démarche consensuelle dans le processus d'établissement des normes Codex.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le matériel de formation énonçant les lignes directrices sur l'atteinte de consensus est élaboré et distribué aux délégués dans les langues de travail de la Commission.</li> <li>- Le matériel existant est distribué aux Membres régulièrement par l'entremise des points de contact du Codex.</li> <li>- Des programmes de formation des délégués sont organisés et coordonnés avec les réunions du Codex.</li> <li>- Les obstacles aux consensus sont déterminés et analysés et des lignes directrices additionnelles sont élaborés pour les surmonter, lorsqu'il y a lieu.</li> </ul>

**Questions adressées au Comité :**

*Cette activité est-elle pertinente pour les travaux du Comité ?*

**OUI.** La prise de décision par consensus est l'une des valeurs fondamentales du Codex. Le Comité a mis au point des orientations sur les procédures à suivre pour faciliter la réalisation du consensus.

*Existe-t-il des obstacles à l'obtention d'un consensus au sein du Comité ? Si oui, lesquels ? Quelle démarche a-t-on entreprise pour les surmonter et quelles mesures supplémentaires peut-on prendre ?*

Par le passé, la recherche du consensus sur certains sujets a pris un temps considérable. Chaque tentative de faciliter l'obtention du consensus devrait être guidée par les mesures détaillées dans le Manuel de procédure.

## Annexe III

**PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU MANDAT DU CCGP**  
**(pour approbation)**

*Veillez noter que les ajouts sont indiqués par du texte souligné et les suppressions par du ~~texte barré~~.*

Étudier les questions de procédure et les problèmes généraux que lui soumet la Commission du Codex Alimentarius, notamment :

- l'examen ou l'approbation des dispositions/textes de procédure transmis par les autres organes subsidiaires en vue de leur incorporation dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius ; et
- l'examen et la recommandation d'autres amendements à apporter au Manuel de procédure.

~~Cela a comporté l'établissement de principes généraux qui définissent les buts et la portée du Codex Alimentarius, la nature des normes Codex et les modalités d'acceptation des normes Codex par les pays ; la mise au point de directives à l'usage des comités du Codex ; l'établissement d'un dispositif pour l'examen de toute déclaration d'incidences économiques présentées par les gouvernements se référant aux répercussions que pourraient avoir pour leur économie certaines normes ou l'une ou l'autre de leurs dispositions ; l'établissement d'un Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires.~~

## Annexe IV

**PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES PROCEDURES D'ELABORATION DES NORMES DU CODEX  
ET DES TEXTES APPARENTÉS****(pour approbation)**

*Veillez noter que les ajouts sont indiqués par du texte souligné.*

**Partie 2. Examen critique.****Propositions d'entreprendre de nouveaux travaux ou la révision d'une norme**

Paragraphe 1 (sixième puce)

- des informations sur la relation entre la proposition et les documents existants du Codex ainsi que les autres travaux du Codex en cours ;

Paragraphe 3 (après la deuxième puce)

- l'avis sur la nécessité de coordonner les travaux entre les organes subsidiaires du Codex compétents ;